

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

**NUMÉRO SPÉCIAL ÉTÉ
DANS NOS VILLAGES**

Journal du 7 au 13 août 2009 - N° 6276 - 58^{ème} année



EN CASTAGNICCIA

Nouveau succès pour A Fiera di a bocca di U Pratu et ses journées du cheval corse



A PATRIMONIO

Souvenirs des Nuits de la Guitare, sur des airs de Woodstock, avec Alvin Lee



EN CASINCA

Le village de Penta di Casinca, au rendez-vous de l'art et de la culture



A FILITOSA

Escale dans le Taravu, bel et bien en vie, avec A Fiera di u turismu campagnolu

PENTA DI CASINCA

En habit de lumière au cœur de l'été

Le cinquième anniversaire de la manifestation Pent'Art Expression placée sous la houlette du centre d'action sociale de Folelli, dont Gabrielle Baldassari tient la baguette magique, a été une fois encore l'événement culturel de la Casinca.

Ce dont ont pu juger les milliers de visiteurs qui ont eu le bonheur de déambuler sur le site à l'occasion de l'édition 2009. Durant deux soirs, et une grande partie de la nuit, le village classé de **Penta di Casinca** s'est transformé en lieu de promenade artistique, alliant, avec l'enchantement des choses bien faites, passé et présent, tradition et modernité, avec plaisir du goût, des yeux et des oreilles. Lorsque **Penta** devient **Pent'Art Expression**, on en prend plein la tête... La visite s'apparente au rêve dans un tourbillon de lumières, d'images et de sons. Entre théâtre, chant, danse, musique, peinture, et sculpture, **Penta** se livre et se découvre. Sublime.

Au fil des ans, cet événement artistique, patrimonial et culturel, organisé grâce à l'aide de collectivités et de particuliers, ainsi que d'un nombre important d'artistes et d'artisans, renforce l'identité du territoire de la **Casinca** et donne une image singulière et féérique du village de **Penta**, site classé depuis 1973.

De la rue principale à chaque espace du village, de la place **Penta** à celle de **Brandizi**, de l'église **Saint Michel** aux ruelles romantiques, le rendu artistique de cette manifestation annuelle est remarquable. Le public, entre fidèles et curieux, ne s'y est pas trompé, arrivant par centaines et certaines pour goûter à une soirée estivale exceptionnellement belle. Pari réussi cette année encore, avec une mention particulière à **Dominique Degli-Esposti** et **Patricia Angelini** pour la réalisation des costumes.



Le spectacle de rue est un des points forts de la manifestation



Les enfants (et leurs parents) conquis par le spectacle de marionnettes d'antan



Le tourneur de bois a attiré l'attention du public

Les collégiens de la Casinca et leur professeur, Emmanuelle Mariini, ont donné le « la »



AU SOMMAIRE



4 **D'un mercredi à l'autre**

De la venue du secrétaire d'Etat d'Hervé Novelli à celle de la comédienne d'Emmanuelle Devos, retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire

Température estivale !

Par Paul Aurelli



Bref retour panoramique sur quelques informations qu'il nous paraît utile de fixer avant la semaine du 15 août qui est dans notre île et pour beaucoup une semaine de repos et de « coupure » par rapport aux activités habituelles.

Les incendies de l'été, tragédie renouvelée

Certes, nous sortons de cette épreuve sans mort d'homme, mais profondément meurtris. Des milliers d'hectares partis en fumée, des habitations dévastées ou réduites à néant, des hommes et des femmes qui se retrouvent au désespoir d'avoir tout perdu ou presque ! Cette fois, nous ne pourrions plus nous contenter des commentaires habituels, qu'il s'agisse de la prévention, de tout ce qui a trait à la protection de nos espaces forestiers et boisés, aux moyens humains et matériels, à la coordination... Tout devra être revu, analysé et corrigé si nécessaire, sans complaisance et avec rigueur.

Ghjurnate di Corti

Les nationalistes vont se retrouver une fois encore à Corte. Vont-ils tirer les leçons des erreurs et des échecs ou vont-ils se contenter d'aller voir ailleurs, de trouver des modèles intransportables pour mieux cacher faiblesses et inconséquences ? Etre nationaliste, ça peut se défendre. Ce n'est pas ma « tasse de thé » mais ça peut exister, ça doit exister si des hommes et des femmes veulent ainsi s'exprimer. Encore faut-il le faire par le dialogue, la bataille des idées et la confrontation pacifique. Encore faut-il renoncer à la violence, à un vocabulaire dépassé et suranné, choisir de débattre sur un projet de société. Alors tout sera différent. La Corse a besoin de paix pour se développer et cheminer sur la voie de l'avenir. Puisse cette conviction se trouver partagée par le plus grand nombre de nos compatriotes !

Elections territoriales

Suivant le cas ou le camp, on semble vouloir affûter les idées ou les couteaux... A Ajaccio, l'UMP aura, ce mercredi 5 août, réussi une manifestation qui - assez rare chez nous en Corse pour que nous la relations dans cet éditorial - semble marquer une « rupture » avec le fonctionnement du passé récent.

Parler des idées, du projet, d'un programme à construire pour une vision qui dépasse le jour de l'élection, nous n'étions pas trop habitués à ce procédé. Les discours, certes, mais la méthode paraissait parfois discutable... Au Palais des Congrès d'Ajaccio, tout a été différent : qualité des débats en ateliers, présence importante des élus et des cadres (manifestation unitaire aussi, par la diversité des uns et des autres, du Parti Radical au Nouveau centre en passant par d'autres sensibilités), engagement de dirigeants régionaux à poursuivre ce travail au fil des prochains mois, sans doute aiguillonné par un Secrétaire Général, Xavier Bertrand, pugnace et déterminé. Bref, il faut féliciter les intéressés pour cette nouvelle approche : Camille de Rocca Serra, nouveau délégué régional de l'UMP, et Marcel Francisci, président de la Corse-du-Sud et organisateur de cette « étape », et tous ceux qui y ont contribué, à commencer par le Président de l'exécutif Ange Santini.

A gauche, aussi, on débat - surtout en interne. Nous y reviendrons prochainement. Tout cela semble présager pour 2010 une « bataille d'idées » plus qu'une lutte des places... eE si c'était cela le vrai changement ?

6 **En Castagniccia** : petit coup de projecteur sur A Fiera di a bocca di u Pratu

8 **Paesi di Corsica** : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

9 **Focus**
Escale dans le Taravu, à Filitosa, sur la commune de Sollacaro, pour flaner au cœur d'A Fiera di u turismu campagnolu, en compagnie de ses organisateurs



10 **Le Bloc-Notes de Christian Gambotti** : à propos du 15 août en Corse

11 **Annonces légales**

24 **Marque-page** : de quelques pistes de lecture à emprunter

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
e-mail : redaction@informateurcorse.com
Site web : www.corse-information.info

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98
FONDATEUR : Louis Rioni +
SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90
COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET
ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 I 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)
Prix HT de la ligne d'annonce légale :
Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT
(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

A SAVOIR

L'affiche de Porto Latino

Dans notre édition du 31 juillet (L'Informateur Corse Nouvelle n°6275), nous avons mentionné Jean-Christophe Filippini, responsable de la société Initial Communication, comme réalisateur de l'affiche de Porto Latino. Une création à laquelle doit être également associé le nom de Gabriel Murati, co-auteur de ce très beau visuel.



L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 29 JUILLET

Mise en examen après les incendies

Fabrice Nivaggioli et Gabriel Pinelli, respectivement âgés de 22 et 25 ans et accusés d'être à l'origine de cinq mises à feu les 8 et 14 juillet 2009 à Rosazia et Azzana, sont écroués à Ajaccio et à Borgo après une interpellation faisant suite à une dénonciation auprès de la gendarmerie de Sari d'Orcino. Il s'agit de deux pompiers volontaires appartenant au centre de secours du Cruzzini et reconnaissant les faits. Ils auraient agi par intérêt.

Tentative d'homicide à Bastia

Jean-Baptiste Mariani, artisan âgé de 26 ans, connu des services de police pour des «faits mineurs», est blessé à l'épaule à la sortie d'un établissement de nuit aux alentours du marché de Bastia, après que deux individus à moto ont fait feu sur lui à l'aide d'une arme de poing.

Solidarité pour les victimes des incendies

Les élus de la vallée de la Gravona tiennent une conférence de presse à Carbuccia. Ils y annoncent la création de l'association Aiutu Gravunnincu afin de venir en aide aux victimes de l'incendie ayant dévasté la région. De son côté, la CAPA décide d'affecter 100 000 € à un fonds de solidarité spécialement créé pour la Gravona. Deux jours plus tard, ce sera au tour de la chambre d'Agriculture de Corse du Sud de manifester son soutien aux agriculteurs sinistrés. Puis, dans la vallée de l'Ortolo, la mairie de Sartène mettra à disposition d'une famille ayant tout perdu, un mobile home, tandis que Corse-Matin et RCFM s'organiseront eux aussi avec le lancement d'une souscription, à l'instar de l'association des maires de Haute-Corse pour les collectivités touchées en Corse du Sud.



JEUDI 30 JUILLET

Accord interprofessionnel pour 60 000 salariés

Organisations patronales et syndicats (excepté l'UPA) signent en préfecture d'Ajaccio l'accord interprofessionnel régional relatif à l'application de l'indemnité de trajet domicile-travail, indemnité qui devrait profiter à quelque 60 000 salariés du secteur privé sous la forme d'une prime de 200 € pour ceux qui utilisent les transports collectifs, et de 180 à 200 € pour ceux utilisant leur véhicule personnel. Une initiative qui est une première en France.

Affaire Colonna : suite

Le parquet général de Paris saisit le conseil de l'ordre pour présumptions de fautes à caractère disciplinaire : sont concernés Maîtres Garbarini, Dehapiot et Maisonneuve, tandis que Maîtres Simeoni et Sollacaro font l'objet d'une saisie du conseil régional de discipline par le parquet général de Bastia.

Immigration : dossier rejeté

Des militants associatifs unis via le collectif «Le réseau citoyens» manifestent devant la préfecture d'Ajaccio après que celle-ci a notifié à Fathia Kalhaoui, une femme d'origine tunisienne, le rejet de son dossier de régularisation.

Info ++

L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE CORSE

Judi 30 juillet : Corse-Matin publie une interview de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche avec qui l'Université de Corse et la CTC sont sur le point de signer un contrat tripartite. Un Document dont Valérie Pécresse déclare : «*Spécialisation et partenariat en sont les mots-clés avec un recentrage des formations clairement identifiées et en nombre réduit.*» Dans le cadre de ce nouveau contrat l'Université devrait recevoir 8 259 000 euros (dont 1,6 millions pour le plan licence) et obtenir 41 emplois statutaires.



Valérie Pécresse

L'AG DE FEMU QUI

Au cours de son AG ordinaire au Lazaret Ollandini, le 1^{er} août à Ajaccio, la société régionale de capital investissement dresse un bilan d'activité positif : sur la période 2001-2008, elle aurait reçu 227 porteurs de projets, 72 % d'entre eux ayant été éligibles à ses dispositifs d'intervention, 133 dossiers ayant été ouverts et 70 étudiés, tandis que 400 emplois auraient été accompagnés (créés ou consolidés). Alors que les capitaux propres de la société s'élevaient il y a 8 ans à 3,38 M€, ils étaient fin 2008 à 3,70 M€.



HERVÉ NOVELLI

— VENDREDI 31 JUILLET —

— EN CORSE —

Le secrétaire d'Etat chargé du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme, en visite au club Belambra de Borgo, puis dans la région de Porto-Vecchio, dresse un premier bilan d'étape de la saison touristique dans l'île dont il souligne qu'elle «tire son épingle du jeu» malgré la crise. Dans le même temps, il annonce un nouveau décret destiné à assouplir la réglementation concernant les installations type paillotes sur le domaine public maritime. Dès la rentrée, sous certaines conditions, des paillotes pourraient ainsi rester ouvertes plus longtemps (durant l'hiver aussi), l'arbitrage revenant aux préfets.

Enquête sur une association religieuse

Corse-Matin révèle que suite à la plainte d'un habitant de Clermond-Ferrand dont l'épouse aurait versé 12 000 euros à une association religieuse appelée Famille Ave Maria de l'enfant Jésus (association implantée à Vescovato), une enquête judiciaire préliminaire vient d'être ouverte concernant cette structure associative.

SAMEDI 1^{ER} AOÛT

Emmanuelle Devos à Lama

Le coup d'envoi du 16^{ème} Festival du film de Lama est donné avec notamment, en avant-première, la projection du long métrage de Xavier Giannoli sélectionné à Cannes, "A l'origine", en présence d'Emmanuelle Devos, l'un des premiers rôles du film aux côtés de François Cluzet. La comédienne présidera le jury de la compétition des courts métrages.



DIMANCHE 2 AOÛT

ACCIDENTS

Un vacancier de 13 ans est blessé par les hélices d'un semi-rigide à Porto Pollo alors qu'il s'amuse à plonger sous l'eau près du chenal d'accès réservé aux bateaux, tandis qu'à Sartène, un adolescent de 17 ans se blesse avec un fusil de chasse en tentant de faire fuir des sangliers ayant approché son domicile.

LUNDI 3 AOÛT

Pour les victimes des incendies

Greenpeace et WWF, accompagnés de diverses associations écologistes, ainsi que d'élus corses et sardes, se mobilisent et, malgré le vent qui les empêche d'utiliser leur flotille, affichent leur présence dans les Bouches de Bonifacio pour un appel à la protection du détroit et de ses écosystèmes marins. Ils revendiquent notamment auprès des gouvernements français et italien l'aboutissement du projet de parc marin international. Une opération qui fera notamment bondir L'Office de l'environnement de Corse, par la voix de son Président, Jérôme Polverini, accusant l'ONG de «récupération médiatique».

Nouvelles orientations de la Safer

Via les médias, la Safer présente ses partenariats avec les collectivités locales. Ayant pour vocation première de dynamiser et développer l'agriculture dans le respect de l'environnement, elle entend se pencher désormais plus particulièrement sur les projets fonciers communaux et le fait savoir.

Naissance de l'APEN Corsica

L'APEN Corsica (association des professionnels des énergies nouvelles de Corse), qui vient de voir le jour à l'initiative de la CAPEB Haute-Corse (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), se fait connaître auprès des médias et du public. Son objet : promouvoir l'essor des entreprises artisanales investies dans une démarche de développement durable.

MARDI 4 AOÛT

Coup de filet en Balagne

Cinq personnes suspectées d'avoir participé à un vaste trafic de stupéfiants entre la Balagne et le Sud de la France sont arrêtées dans la région calvaire, à Calenzana, Urtac et Palasca. Un coup de filet qui fait suite à d'autres arrestations en janvier, mars et juin dernier.

EN CASTAGNICCIA / PAR JACQUES PAOLI

A Fiera di u Pratu

Fait la part belle au cheval corse



La traditionnelle foire du col de Pratu a connu le succès qu'elle mérite. Depuis plus de vingt ans, ce rendez vous est fidèle au cahier des charges qu'il s'est fixé sur la base d'une manifestation identitaire, et principalement animalière. Un contexte qui a séduit les responsables de l'association U Cavallu corsu qui ont naturellement choisi ce cadre estival pour l'organisation de leurs journées, «E ghjurnate di u cavallu corsu».

Cette association de reconnaissance, de gestion et de valorisation du cheval corse œuvre depuis de nombreuses années pour l'affiliation de la race locale du cheval corse aux **Haras Nationaux**.

Ce cheval, «**u Paganacciu**», le rebelle, l'insoumis, puisque tel est son surnom, dont on trouve des traces écrites plus de 600 ans avant JC et tout au long des âges, occupe une place majeure, dans la société corse.

Mais si l'aspect historique, patrimonial, culturel, sociétal, a son importance dans la volonté de préservation et de reconnaissance de cette race, ce n'est pas la seule motivation. A ce jour, la mise en place d'un **Comité de Pilotage**, regroupant le **Conseil du Cheval en Corse**, les **Chambres d'Agriculture**, l'**Odarc**, le **Pôle de Recherche Scientifique de l'INRA**, le **Délégué Régional pour la Corse des Haras Nationaux**, a permis de franchir une

étape décisive pour le but que l'association s'était fixé.

En effet, par la certification du standard du cheval corse et la mise en œuvre de l'identification des individus recensés par ses soins, par les **Haras Nationaux**, la reconnaissance s'inscrit désormais dans une démarche officielle et devrait permettre la finalisation du dossier à moyen terme.

Ces deux jours dédiés au cheval corse ont permis une présentation, un recensement et



Le cheval corse a été au cœur de la foire du Pratu, entre artisanat, dégustation de produits locaux et fraîcheur d'un lieu... propice à la sieste

une identification d'une cinquantaine de chevaux répondant aux critères de la race comme définis au standard (voir encadré), et ce en présence d'un juge, d'un pointeur et d'un identificateur des Haras Nationaux, aidés en cela par deux juges et deux assistants de l'Associu. Les juges des haras n'ont pas manqué de souligner l'excellent travail réalisé en amont par l'association, ce qui a permis la présentation d'un cheptel homogène et de qualité.



Standard du "cheval corse"

Robe : noir, bai et bai brun.

Crinière : fournie.

Taille : 1,30 à 1,50 m.

Poids : 300 à 400 kg.

Tête : expressive, plutôt courte, parfois un peu lourde mais s'affinant vers les naseaux, profil droit, naseaux ouverts, bel œil vif, oreilles droites plutôt petites.

Encolure : courte et large sans être trapue, bien orientée.

Garrot marqué mais non saillant.

Dos relativement court et bien soutenu.

Epaule plutôt longue (bon passage de sangle).

Poitrine profonde, ouverte et ogivale.

Hanche courte et oblique.

Corps bien proportionné.

Membres fins, secs et forts avec des tendons bien détachés ; jarrets facilement clos avec des postérieurs panards

Pieds noirs, petits, secs, à la corne dure, sabot blanc non recherché.

Tissus fins.

Allures rapides mais non rasantes, avec un bon engagement.

Tempérament vif et généreux, courageux et froid.

Biotopie d'origine : a été façonné par la montagne corse et le mode d'élevage, laissé souvent en liberté et sans abri à l'intérieur de l'île (500 à 1800m) ; il a ainsi acquis les qualités d'un cheval montagnard au pied sûr, supportant la vie dehors par tous les temps et vivant de rien.

Qualités fixées : cheval rustique, sobre, endurant, robuste, porteur, adroit.

Aiò ! A u Pratu

Si t'hai attaccamentu
À la nostra tradizione
È sente, cum'è u sentu,
U fremu di stù rughjone
Affidati à u ventu
È agguanta l'occasione.

Si t'hai, cum'è l'antichi,
Gran piacè à ritruvacci
L'altri pueti amichi
Ùn t'aspittà à dispacci,
Ma permetti ch'o ti dichì
Ch'ùn mancheranu l'abbracci.

Quì, ci fecenu l'arretta,
Nanz'à noi, i tercani
Chì cù a favella schietta
Ci cantonu ghjorni sani,
Dunque, mpegnati in fretta
Per ùn delude l'anziari.

Si tù s'è appenseratu
Pè sta frana di cultura,
À la Bocca di u PRATU
Ci si presta a natura
È quassù, inalpacatu,
SAN PETRONE t'assicura.

Cù piacè di salutatti
S'avvicinerà a ghjente,
Certi pè fà i ritratti
Ma lu più pè stà à sente
Allora, femu i patti,
Ùn faltà, sia presente.

Aiò ! ch'ì u prim'aostu
I pueti, tutti quanti,
Seranu à fermu postu
Pè fà sente i so canti,
L'anfarti cù, à l'accostu,
Unipochi d'amparanti.

Attenti ! chè t'ùn t'ascondi,
Pè u primu sia prontu.
Ch'ì u to cantu adondi
U più curtese cunfrontu,
Dì ch'ì d'u CHJAM'È RISPONDI
Ùn hè ancu lu tramontu.
Tù ch'ì trascorri e fiere
Ùn ci poi fà difettu.
Per passione o duvere,
À u PRATU, ci scummettu
Sgranerei cù sapere
À rima cùn intelettu.

Cullata da u prufundu
Ch'ella sbotri e cunfine
D'ACCIA è u so circondu
Eppò franchi e marine
Pè di à l'immensu mondu
Ch'ì l'improsa ùn hà fine.

GHJUVAN PETRU RISTORI

LECCI : Fête de l'art et de la culture

Au profit de l'«Association pour une Fondation Corse» sera organisée à **Lecci** la quatrième fête de l'art et de la culture. Elle se déroulera cette année le 6 septembre. Cette prochaine édition est très attendue par les participants qui se retrouveront sous la pinède de **Lecci**. Le principe reste le même que les trois éditions précédentes : présenter des expositions à un public de connaisseurs ou de touristes, avec cependant une nouveauté pour l'année 2009 puisque les associations à but non lucratif pourront participer et proposer un stand. Un espace fermé, qui sera vraisemblablement situé dans une salle de la mairie, pourra accueillir les animations culturelles, paroles d'écrivains et activités de peinture. Les membres de l'**AFC** accueilleront toutes les suggestions qui pourront faire de cette grande journée de fête une réussite exemplaire. Pour des renseignements ou une inscription, contactez **Guy Profizi** au **06 59 22 46 71**.



SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO : Exposition à la bibliothèque

Le samedi 1^{er} août s'est déroulé à la bibliothèque de **Sainte Lucie de Porto-Vecchio** le vernissage d'une exposition de peinture sur verre, tableaux et objets décoratifs de **Vladia Nikitine**. Une visite est possible aux horaires d'ouverture ce samedi 8 août de 9 heures à 12 heures 30.

MELA DE TALANO : Appel à Manuscrit pour Concours

Le prix «**Polino de Mela**», décerné par le jury local du concours, couronne l'auteur d'une œuvre inédite à caractère littéraire, historique ou sociologique ayant un rapport avec la micro-région de l'**Alta-Rocca**. Mis en œuvre avec l'aide d'un mécénat privé, le prix décerné en 2003 par **Ivan Chiaverini** a pour l'instant salué le travail d'une jeune historienne : **Vanina Marchi Van Cauwelaert** pour son livre sur **Renucci della Rocca**. Un appel à manuscrit est de nouveau lancé. Les textes rédigés en français, corse ou italien doivent parvenir en 6 exemplaires à la mairie de **Mela di Tallano, 20112 Mela di Tallano**, avec la mention «à l'attention du jury du prix Polino da Mela». La date limite est fixée au 31 décembre 2009.



PARATELLA : Stage d'aquarelle

L'association **Cors'aquarella** propose des stages de peinture aquarelle animés par **Clara Pian**, se déroulant dans la micro-région, **Résidence Mare e Piana**. Le but est de réaliser des aquarelles vivantes et colorées en utilisant des techniques variées que des démonstrations décortiquent. La convivialité est au rendez-vous. Le tarif pour la journée est fixé à 50 euros par personnes, matériel fourni. Inscription et renseignements au **06 22 24 56 97**. Email : **clara-pian@gmail.com**



COTI-CHIAVARI : Exposition d'art et d'artisanat

Dans la mairie de **Coti-Chiavari**, jusqu'au 10 août se déroulera la traditionnelle exposition d'art et d'artisanat. Ouverte de 10 heures à 20 heures, elle permettra au public de découvrir un large panel de créations picturales et de sculptures ainsi que de rencontrer les artistes. Toutes les formes d'artisanats seront également présentes. Cette grande manifestation réunira des peintres, des aquarellistes, des photographes, des sculpteurs, ainsi qu'un potier, des créateurs d'objets décoratifs en bois, un coutelier, des créateurs de linge de maison. On vous proposera en plus un défilé de voitures anciennes le dimanche.



PRUNETE : Marché aux puces

Un beau petit marché aux puces est organisé sur la commune de **Prunete** tous les samedis sur le parking des quatre chemins, chez **Luccioni**. Vous y retrouverez les exposants de la micro-région avec leur stock de bibelots, vieux livres, vêtements usagés, petits meubles, en somme tout ce qui encombre les caves, greniers et garages et que l'on aime acquérir pour un prix très modeste.



LUGO-DI-NAZZA :

Horaires de la mairie et navettes.

Depuis le 27 juillet le secrétariat de la mairie est assuré du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 14 heures 30 durant toute la période estivale. De plus, pour les personnes ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens, une navette sera mise en place pour se rendre à la plaine une fois par semaine. C'est tous les mercredis matins que sont organisés les voyages. Les personnes intéressées par ces navettes sont priées de contacter la mairie au plus tard le mardi avant midi au **04 95 56 90 59**.



MAZZOLA : Fête de la Saint-Pancrace

Mazzola fêtera le samedi 8 août le saint patron du village : **Saint Pancrace**. L'abbé **Roger Poggi** célébrera une messe à 11 heures. Cet office religieux sera soutenu par les voix de la confrérie de la Serra. Un apéritif offert par la municipalité est prévu au terme de la cérémonie religieuse.



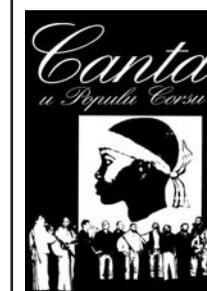
PIETROSO : Service Social de la Cram

Mademoiselle **Vanina Luzi**, assistante sociale de la Caisse d'Assurance Maladie du Sud-Est assure une permanence à la mairie le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois. Les rendez-vous doivent être pris en téléphonant au **36 46**.



GROSSETTO : Concert de Canta u Populu Corsu

Le groupe mythique **Canta u Populu Corsu** proposera ses plus beaux titres aux habitants de Grossetti le 18 août. Billetterie sur place dans la soirée.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

FOIRE DE FILITOSA

Escale au cœur d'une Corse authentique et productive

Dans le Taravu, il y a la place pour la lumière des vallons, le vert des frênes et des chênes centenaires, la tranquillité des oliviers, et aussi pour la mer, jolie surprise que nous réservent les hauteurs, jusqu'au village de Casalabriva. Aux alentours et sur les chemins qui y mènent, tout n'a pas brûlé, le feu dévorant n'étant pas venu à bout des reliefs et des contrastes vivifiants de la Corse, belle jusque dans la sécheresse de l'été. Pas même n'est-il venu à bout du désir, de l'envie de faire et d'agir au coeur de ce monde rural pourtant malmené de toutes parts.



Parmi les 70 exposants, Jean-Claude Mondoloni, artisan potier en pleine démonstration sur le champ de foire



Une des innovations de cette 17^{ème} édition : une cuisine équipée où officie en l'occurrence Antoine Caïtuoli, du restaurant ajaccien Les Halles

duits de la célèbre famille **Abbatucci**, de **Casalabriva** (veau tigré cuit à la broche, vins, liqueurs...) Au coeur de cette 17^{ème} **Fiera di u turismu campagnolu**, il fallait également voir s'affairer, après chaque démonstration en cuisine (une nouveauté cette année), **Michèle Santini** et **Claudine Bianchi**, chargées d'animation au **CREPAC**, pour offrir en dégustation aux visiteurs ce "tianu di lumache" concocté en direct par **Antoine Caïtuoli**, du restaurant ajaccien **Les Halles**, ou encore ce veau corse préparé avec talent par **Jean-Pierre Aillaud**, du **Moulin Farrelacci**, table toute proche. Il fallait encore apprécier toute l'énergie et la disponibilité de **Paul-Jo Caïtuoli**, doublement investi puisque chef de service au **CREPAC** et conseiller général de **Petretto-Bicchisano**. L'élu n'aura pas perdu un seul temps de parole, y compris aux côtés de son président, **Paul Cau**, et de **Dominique Faux**, animatrice de la **Fresc** (qu'il a créée), pour donner à entendre la voix de ces communes qui, par des initiatives innovantes, telle que celle née avec les perspectives ouvertes par le programme européen **LEADER +**, tendent à regrouper leurs forces vives. Reflet d'une **Corse** pas moins rassemblée qu'identitaire, **A Fiera di u turismu campagnolu** n'a pas dit son dernier mot. L'avenir de la **Corse** est son horizon, même si d'un tel rendez-vous, certains de nos anciens sont encore l'âme, comme **Paul Caïtuoli**, 88 ans, ancien éleveur d'**Argiusta**, toujours fidèle au poste. C'est aussi ce vieil homme au regard clair, qu'il fallait prendre le temps d'écouter et de suivre pas à pas, sur les traces d'une **Corse** traditionnelle que la **Corse** d'aujourd'hui n'a pas oubliée. Une rencontre précieuse comme celles que nous réservent ces rendez-vous d'été dans nos villages, pour peu que l'on se donne la peine de s'y attarder.

UNE IDÉE DU CREPAC

A l'occasion de cette 17^{ème} **Fiera di u trismu campagnolu**, le **CREPAC** a pris l'initiative de faire venir en bateau jusqu'à Propriano, puis de conduire sur le champ de foire, des producteurs de Costa Serena associés aux Routes des Sens Authentiques, l'objectif étant, explique Paul Jo Caïtuoli, de "relier entre eux les ports de plaisance de Méditerranée, de manière à inciter les plaisanciers à venir consommer des produits locaux".

LE MOT DE

DOMINIQUE CESARI

"Le tourisme ne peut aller que si l'agriculture et l'artisanat marchent bien, souligne Dominique Cesari. La sauvegarde de notre terre passe par ceux qui savent la travailler. L'idée est aussi de faire le plus d'animations possible. C'est dans cet esprit que nous organisons cette foire dont nous commencerons à réfléchir à la 18^{ème} édition, lors d'une réunion, dans une dizaine de jours, avec l'envie de l'ouvrir sur l'international : sud de la France, Italie, Espagne... Mais d'ores et déjà, ce que nous pouvons dire sans prétention, c'est qu' A Fiera di u turismu campagnolu, connue, très fréquentée et appréciée de tous, ne peut que continuer d'exister".



Sous le chapiteau du CREPAC, des visiteurs preneurs d'informations sur la Corse rurale



LE 15 AOÛT EN CORSE

Une fête dédiée à la Vierge

Très tôt dans l'histoire, la **Corse** s'est placée sous la protection de la très **Sainte Vierge Marie**. Le **15 août**, qui est une fête religieuse chômée, au même titre que l'**Ascension**, la **Toussaint** ou **Noël**, revêt une importance particulière dans l'île, les traditions et la ferveur religieuse faisant partie intégrante de la culture et du mode de vie des **Corses**. Selon une tradition ecclésiale qui remonte au **concile d'Éphèse**, en 431, la **Vierge Marie**, à sa mort, aurait été immédiatement élevée au ciel. L'**Assomption**, - le terme est formulé pour la première fois à **Rome** vers 594 -, célèbre donc le jour de l'entrée de **Marie** au royaume des cieux. Devenue l'une des principales fêtes catholiques dédiées à la **Vierge**, l'**Assomption** est commémorée tous les **15 août**. En 1638, **Louis XIII** décrète l'**Assomption** fête patronale. Parce qu'il avait pu, après 22 ans de mariage, mettre au monde un enfant, celui qui deviendra le futur **Louis XIV**, **Louis XIII**, conformément au vœu qu'il avait exprimé, prend la **Sainte Vierge** comme protectrice du **Royaume de France**. Supprimée par la **Révolution française**, cette fête est rétablie par **Bonaparte** (pour ceux qui l'auraient oublié, **Napoléon Bonaparte** est né un 15 août : le 15 août 1769, à **Ajaccio**). Le 1^{er} novembre 1950, la **Constitution apostolique**, publiée par le **pape Pie XII**, officialise le dogme de l'**Assomption** en affirmant que «*L'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours vierge, une fois achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée corps et âme à la gloire céleste*». Revêtu de l'infaillibilité pontificale, ce document engage la foi des catholiques. La **Corse** reste, aujourd'hui encore, profondément chrétienne. La semaine sainte y tient une place exceptionnelle. La **Sainte Patronne de la Corse** reste **Sainte Dévote**, vierge corse martyrisée, dont la fête est célébrée le 27 janvier.

LA VIERGE MARIE et l'hymne corse

Le *Salve Regina* est, à l'origine, un chant religieux dédié à la **Vierge**, écrit en latin, à la fin du **XI^e siècle**, par l'évêque du Puy, **Adhémar de Monteil**. Il existe, à la fin du **XVIII^e siècle**, une version en napolitain du *Salve Regina*. Connue sur l'île, cette version va, en 1735, lors de la révolte contre Gênes, devenir l'hymne des **Corses**, qui vont transformer le chant religieux en un chant guerrier : «*Sur nos ennemis/Donnez-nous la victoire*». A cette époque, le drapeau corse est une bannière à l'image de la **Vierge**. Lorsqu'il débarque, le 12 mars 1736, à **Aléria**, **Théodore de Neuhoff**, qui se fera proclamer roi de la Corse, brandit un drapeau à tête de **Maure**. C'est à partir de cette époque que la tête de **Maure** apparaît définitivement sur les armoiries de la Corse.



Traduction française du **DIU VI SALVI, REGINA**

Diu vi salvi Regina
E madre universale
per cui favor si sale
Al paradisu
Voi siete gioia è risu
Di tutti i scunsulati
Di tutti i tribulatti
Unica speme
A voi sospira è geme
Il nostru afflitu core
In un mar di dolore
E d'amorezza
Maria, mar di dolcezza
I vostri occhi pietosi
Materni ed amorosi
A noi volgete
Noi miseri accogliete
Nel vostro santu velu
Il vostro figliu in celu
A noi mostrate
Gradite ed ascoltate
Ô vergine Maria
Dolce è clemente è pia
Gli affletti nostri accogliete
Voi da neminci nostri
A noi date vitoria
E poi l'eterna gloria
In paradisu

Dieu vous sauve* Reine
Et Mère universelle
Dont les grâces nous mènent
Au paradis
Vous êtes rire et joie
De tous les inconsolés
De tous les tourmentés
L'unique foi
Pour vous soupire et gémit
Notre tendresse qui s'écoule
Dans un océan de peines
Et d'amour
Marie, océan de douceur
Que vos yeux si pieux
Maternels et amoureux
Se posent sur nous
Accueillez nos misères
Sous votre saint voile
Et votre fils qui est au ciel
Montrez-nous
Agréez et écoutez aussi
Ô vierge Marie
Douce et généreuse
Nos tendresses unies
Sur nos ennemis
Donnez-nous la victoire
Et aussi l'éternelle gloire
Au paradis

* Deux traductions du mot "salvi" peuvent se comprendre qui donnent l'une ou l'autre de ces significations au vers : "Dieu vous sauve Reine" ou "Dieu vous salue Reine"

16

Maître Yves LEANDRI, Notaire associé
membre de la Société Civile Professionnelle
**“Yves LEANDRI et Jacques
BRONZINI de CARAFFA”**

Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial
dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse),
1, rue Luigi Giffaeri, soussigné.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Yves Leandri,
notaire à Bastia, le 29 juillet 2009,
publié au Bureau des Hypothèques de
Bastia le 30 juillet 2009, vol 2009P
n°5837, il a été constitué la Société
Civile Immobilière suivante :

Dénomination : LA CAMPAGNE
Siège : A Casa Alba, Place du Quartier
Giambelli, 20200 Bastia
Durée : 99 années

Objet : L'acquisition, l'administration et
la gestion par location ou autrement de
tous immeubles et biens immobiliers et
notamment l'administration et la gestion
d'un immeuble situé à Brando (Haute-
Corse) Lieu-dit Causardo.

- L'emprunt de tous les fonds néces-
saires à cet objet et la mise en place de
toutes sûretés réelles ou autres garan-
ties nécessaires ;

- Exceptionnellement l'aliénation des
immeubles devenus inutiles à la société,
notamment au moyen de vente, échange
ou apport en société ;

- Et plus généralement, toutes opéra-
tions financières, mobilières ou immobi-
lières se rattachant directement ou indi-
rectement à cet objet et susceptibles
d'en faciliter la réalisation, à condition
toutefois, d'en respecter le caractère
civil.

Capital : 328.000,00 euros
Apports en numéraire : 143.400,00
euros

Apports en nature : Commune de
BRANDO (Haute-Corse), Lieu-dit Cau-
sardo.

Lot n°1 : (Appartement) dépendant
d'une maison cadastrée section C
N°2218 pour 77 ca.

- Parcelle cadastrée Section C, n°2512,
pour 4a 45ca.

- Parcelle cadastrée Section C, n°2515
pour 5a.

- La moitié indivise de la parcelle cadas-
trée Section C, n°2513 pour 9a.

Le tout évalué à la somme nette de
184.600,00 euros.

Gérant : Monsieur Albert Antoine Bou-
langer, demeurant à Bastia (20200),
Casa Alba, Place du Quartier Giambelli.
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,
Me Yves LEANDRI, Notaire.

06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : P.C.C.V

Siège social : 136 Lotissement La
Maraninca (20290), Lucciana.

Objet : Plomberie, climatisation, chauf-
fage et ventilation.

Durée : 99 années
Capital : 4.000 euros

Gérant : M. GALAUD Jean-Bernard,
demeurant 136 Lotissement La Mara-
ninca, 20290 Lucciana.

Immatriculation : au RCS de Bastia

Pour avis

01

SARL KOU.D.TA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings pri-
vés fait à Lucciana (Haute-Corse), le
1er août 2009, il a été constitué une
Société à Responsabilité Limitée pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2.000,00 euros (deux mille euros)

Dénomination : KOU.D.TA

Siège social : Lieu-dit Abeloni, Casa-
mozza, 20290 Lucciana.

Objet : Vente de meubles et objets de
décoration.

La participation de la société, par tous
moyens, directement ou indirectement,
dans toutes opérations pouvant se rat-
tacher à son objet par voie de création
de sociétés nouvelles, d'apport, de
souscription ou d'achat de titres ou
droits sociaux, de fusion ou autrement,
de création, d'acquisition, de location,
de prise en location gérance de tous
fonds de commerce ou établissements.
La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la
cession de tous procédés et brevets
concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations
industrielles, commerciales, financières,
civiles, mobilières ou immobilières, pou-
vant se rattacher directement ou indi-
rectement à l'objet social ou à tout objet
similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son imma-
trication au Registre du Commerce et
des Sociétés.

Gérance : M. Ambrosi Gilles André, deme-
urant Barchetta, Volpajola, 20290 Borgo.
Immatriculation : au RCS de Bastia.

Pour avis, le gérant

36

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé
établi le 1er juin 2009 à Bastia, enregis-
tré le 12 juin 2009, bordereau
n°2009/650, il a été constitué une
Société à Responsabilité Limitée, pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI TRA-NOI

Forme : Société Civile Immobilière
d'acquisition de terrains constructions
mise en valeur par location ou par vente

Capital : 1000 euros

Durée de la société : 99 années à com-
pter de son immatriculation au Registre du
Commerce et des Sociétés de Bastia

Gérant : Monsieur Capone Christophe, de
nationalité française, né le 12 décembre
1976 à Bastia (Haute-Corse), demeurant,
19, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Siège : 19, Boulevard Paoli, 20200
Bastia

Objet : La société a pour objet : La pro-
priété, l'administration et l'exploitation
par vente, bail, location ou autrement de
tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont
elle pourrait devenir propriétaire par
voie d'acquisition, de construction,
d'échange, d'apport ou autrement.

Clause relative aux parts sociales :
Dispense d'agrément pour les cessions
aux associés, conjoints, ascendants ou
descendants. Agrément des associés
représentant les deux tiers des parts
sociales dans tous les autres cas.

Exercice social : Il commence le 1er
janvier et se termine le 31 décembre
de chaque année

Immatriculation : La société sera
immatriculée au Registre du Commerce
et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

21

Me Gérard ROMAIN

Avocat au Barreau de GRASSE
Conseil en Droit des Sociétés
Conseil Fiscal
11, rue Léopold Bucquet - (06400) Cannes
Tél : (33).04.93.38.68.25

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp à Bastia du
30/07/2009, il a été constitué la SARL
dénommée **“SO Bè”** ; **Capital** 10.000
euros libéré en numéraire à hauteur de
5000 euros ; **Siège social** Bastia
(20600), 985, Av Sampieru Corsu, RN
193 ; **Durée** : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS Bastia ; **Objet** :
achat, vente, distribution en gros ou au
détail de tous produits alimentaires et
de boissons etc...

A été nommé **Gérant** pour une durée
non limitée, M. Joseph-Philippe Gandolfi,
demeurant à (20600) Furiani, 41, Parc
Impérial.

Pour avis, la gérance.

19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2
juillet 2009, est constituée une société
présentant les caractéristiques sui-
vantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : LCG

Siège : Résidence Palais de Justice,
Bât. A, rue du Dr Morucci, 20200 Bastia

Objet : L'acquisition, l'administration et
la gestion par location ou autrement de
tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années
Capital : 900 euros

Apports en numéraire : 900 euros
Gérance : Monsieur Le Guillard Gaël,
demeurant, Résidence Palais de Justice,
Bât. A, rue du Dr Morucci, 20200 Bastia

Cession de parts : Les parts sociales
sont librement cessibles entre associés,
et au profit du conjoint, des ascendants
ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres
personnes qu'avec l'autorisation préa-
lable de l'assemblée générale extraordi-
naire des associés.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

31

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

Dénomination : C2SA IMPORT
Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Rue des Romarins, Résidence
La Gravona, Bât. A4, 20090 Ajaccio

Objet : La société a pour objet, en
France et à l'étranger, l'achat, la loca-
tion et la vente de matériaux pour le
gros oeuvre et le second oeuvre, d'équi-
pements permettant la réalisation d'éco-
nomie d'énergie et utilisant les énergies
renouvelables, d'équipements sanitaires,
de balnéothérapie et de spa, d'éléments
de décoration et d'équipement pour l'ha-
bitat (intérieur et extérieur).

Durée : 99 années
Capital : Mille euros

Gérance : Monsieur Manunta Yves,
demeurant, Les Terrasses de Balestrino,
Quartier Balestrino, 20000 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio

18

Maître Marthe POGGI, Notaire agissant
en qualité de membre de la Société
**“Maître Marthe POGGI,
Notaire Associé”**,

Société Civile Professionnelle titulaire d'un
Office Notarial dont le siège social est à Bastia
(Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marthe Poggi,
notaire à Bastia, le 29 juillet 2009, enre-
gistré à la recette divisionnaire de Bas-
tia le 30 juillet 2009, N°2009/793, case
n°1, il a été constituée la Société Civile
Immobilière suivante :

Dénomination : STELLA
Siège : Lucciana (Haute-Corse), Route de
Figarella, 20290

Durée : Quatre vingt dix neuf ans (99
ans)

Objet : La société a pour objet :
L'acquisition, l'administration et la ges-
tion par location ou autrement de tous
immeubles et biens immobiliers.

- Toutes opérations financières, mobi-
lières ou immobilières se rattachant
directement ou indirectement à cet objet
et susceptible d'en faire la réalisation, à
condition toutefois d'en respecter le
caractère civil.

- L'emprunt de tous les fonds néces-
saires à ces objets et la mise en place
de toutes sûretés réelles ou autres
garanties nécessaires ;

- Exceptionnellement l'aliénation des
immeubles devenus inutiles à la société,
notamment au moyen de vente, échange
ou apport en société ;

- Et plus généralement, toutes opéra-
tions pouvant se rattacher directement
ou indirectement à cet objet, pourvu
qu'elles ne portent pas atteinte au
caractère civil de la société

Capital : Mille euros (1000 euros)
Apports en numéraire : 1000 euros

Gérant : Monsieur Yves Albert Paoli
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,
Me Marthe POGGI, Notaire.

46

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société d'Exercice Libéral à
Responsabilité Limitée Unipersonnelle
(SELARLU)

Dénomination : “SEITE Jean-Marie”
Capital : 195.200,00 euros

Siège : Lieu-dit “Casa Furcina”, 20245
Galéria

Objet : La société a pour objet l'exercice
de la profession d'architecte et d'urba-
niste

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à
compter de l'immatriculation au Registre
des Sociétés de la chambre des métiers

Apport en nature : L'associée Jean-
Marie Seite, a fait l'apport de son fonds
d'architecture immatriculé au Registre du
Commerce de Bastia sous le numéro
334 797 537 00019.

Fonds d'architecture se situant à
Galéria, évalué par un commissaire
aux apports à la somme de
195.200,00 euros dont le rapport est
joint aux statuts.

Gérance : Monsieur Jean-Marie
Seite, né le 13 juin 1956 à Paris (11e
de France) ; divorcé demeurant Lieu-dit
“Casa Furcina”, 20245 Galéria, Haute-
Corse

La société sera immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés
de Bastia

13

Suivant acte sous seings privés en date à Marseille du 30 juillet 2009, enregistré au SIE de Bastia le 31 juillet 2009, bordereau numéro 2009/797, case numéro 8.

La Société COMPASS GROUP FRANCE HOLDINGS SAS, SAS dont le siège social se situe 200, Avenue de Paris, à Chatillon (92320), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 380 986 620.

A vendu à : La Société TRANSMEDITERRANEE TRAVEL & SHIPPING, SARL, dont le siège social se situe au Challenger, Avenue Joseph Calizi, à l'Ile-Rousse (20220), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 513 624 726.

Un fonds de commerce d'agence de voyages comprenant deux établissements distincts situés respectivement Avenue Joseph Calizi à l'Ile-Rousse (20220) et Quai Landry à Calvi (20260), moyennant le prix de quarante sept mille (47.000) euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 juillet 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront valablement effectuées dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, auprès du séquestre désigné par les parties savoir le Cabinet d'Avocats CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, Avocats au Barreau, demeurant 1/3 Villa Emile Bergerat à Neuilly sur Seine (92522), et, pour la validité au lieu de situation du fonds de commerce cédé, soit Avenue Joseph Calizi, à l'Ile-Rousse (20220) ou Quai Landry à Calvi (20260).

En conséquence de cette cession de fonds de commerce, la Société TRANSMEDITERRANEE TRAVEL & SHIPPING est devenue propriétaire et loueur dudit fonds et le contrat de location gérance grevant le fonds, dont bénéficie la SOCIETE TRAMAR VOYAGES (RCS Bastia 324 664 721), locataire gérant exploitant, se poursuivra.

Pour avis,

15

AVIS

Par acte SSP à Ajaccio, du 02/07/09, enregistré SIE Ajaccio le 24/07/2009, Bord. 2009/464, case n°6.

La SARL "SOCIETE LIBRE SERVICE DES 7 PONTS", capital 15.245 euros, Route d'Alata, Lieu-dit "Les 7 Ponts", 419 991 047 RCS Ajaccio.

A vendu à : La SAS "BOULANGERIE PÂTISSERIE LES 7 PONTS", capital 1500 euros, Route d'Alata, Lieu-dit "Les 7 Ponts", 511 463 275 RCS Ajaccio.

Le droit au bail des locaux sis Route d'Alata, Lieu-dit Les 7 Ponts, 20090 Ajaccio.

Moyennant le prix de cent quatre vingt mille (180.000) euros.

Les parties sont convenues de publier ladite cession dans les formes prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social, Route d'Alata, Lieu-dit "Les 7 Ponts", 20090 Ajaccio.

Pour avis,

02

Société Civile Immobilière "PILA CANALE"

Au capital de Deux Cents euros (200,00 euros)
Siège social : Porticcio 20166
Le Clos de Porticcio

RCS Ajaccio n° 448 339 127 00012

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 30 juin 2009, M. David ISTRIA, demeurant 4 rue Henri Cheneaux, 13008 Marseille, a été nommé en qualité de gérant associé pour une durée illimitée en remplacement de M. François ISTRIA, démissionnaire.

La gérance

14

Suivant acte sous seings privés en date à Marseille du 30 juillet 2009, enregistré au SIE de Bastia le 31 juillet 2009, bordereau numéro 2009/797, case numéro 6.

La Société COMPASS GROUP FRANCE HOLDINGS SAS, SAS dont le siège social se situe 200, Avenue de Paris, à Chatillon (92320), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 380 986 620.

A vendu à : La Société TRANSMEDITERRANEE TRAVEL & SHIPPING, SARL, dont le siège social se situe au Challenger, Avenue Joseph Calizi, à l'Ile-Rousse (20220), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 513 624 726.

Un fonds de commerce de consignation, affrètement et avitaillement comprenant deux établissements distincts situés respectivement Avenue Joseph Calizi à l'Ile-Rousse (20220) et Quai Landry à Calvi (20260), moyennant le prix de quarante cinq mille (45.000) euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 juillet 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront valablement effectuées dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, auprès du séquestre désigné par les parties savoir le Cabinet d'Avocats CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, Avocats au Barreau, demeurant 1/3 Villa Emile Bergerat à Neuilly sur Seine (92522), et, pour la validité au lieu de situation du fonds de commerce cédé, soit Avenue Joseph Calizi, à l'Ile-Rousse (20220) ou Quai Landry à Calvi (20260).

En conséquence de cette cession de fonds de commerce, la Société TRANSMEDITERRANEE TRAVEL & SHIPPING est devenue propriétaire et loueur dudit fonds et le contrat de location gérance grevant le fonds, dont bénéficie la SOCIETE CORSE CONSIGNATION REPRESENTATION - CCR (RCS Bastia 403 923 501), locataire gérant exploitant, se poursuivra.

Pour avis,

04

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa - Route de la Mer
20213 Folelli
Tél. 04.9559.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

Par assemblée générale extraordinaire en date du 14 mai 2009, il a été décidé à l'unanimité des associés composant la SCI A STAGNALELLA, Société Civile Immobilière au capital de 77.749 euros dont le siège social est sis Immeuble Marchetti, les 4 Chemins, 20137 Porto-Vecchio, de :

- transférer le siège social de la société sis **Golfe Figari, 20131 Pianotolli Caldarello,**

- prendre acte de la démission de M. Jean Charles MANICCIA de son poste de gérant et ce rétroactivement à compter du 1er janvier 2009, et de nommer en remplacement à compter de ce même jour, Mlle Monica RESTA née le 29/04/1979 à Bergame, de nationalité Italienne et demeurant Golfe Figari, 20131 Pianotolli Caldarello.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

32

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/07/2009, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AGENCE BC

Objet : La vente de prestations de services et logiciels sans droits de propriété et conseils liés ; La fonction d'agent commercial auprès d'entreprises.

Siège : Lieu dit A Sarra, 20123 Pila Canale

Capital : 900 euros

Durée : 99 ans

Gérant : M. Carlier Benoit, demeurant, 1, rue Jean Stephan, 93220 Gagny.

Immatriculation : Au RCS de Ajaccio

05

AG HOLDING

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Ogliastrello
Route de Monticello - 20220 Monticello - Corse
502 242 936 RCS Bastia

L'AGM en date du 30/06/2009, a décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

10

CANAL ALPHA

SARL au capital de 3.500 euros
Siège social : Campo Scana
Chiosaccio - 20230 San Nicolao
RCS Bastia 492 036 850

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance

59

AVIS DE CONSTITUTION

Acte suivant : Acte sous seing privé en date du 23/07/2009.

Forme : SARL

Capital : 10.000 euros

Dénomination : DOMAINE DE TANGHICIA

Siège : Lot A Marinella, Lieu-dit Pineto, 20290 Lucciana

Objet : La société a pour objet : Tant en France qu'à l'étranger :

Toutes exploitations commerciales de biens immobiliers ou mobiliers ; l'exploitation de domaines agricoles, toutes opérations immobilières, y compris, l'achat, la construction et la vente de tous immeubles et sous toutes formes

Durée : 99 ans

Gérant + adresse : Monsieur Poli Bruno, Lot A Marinella, Lieu-dit Pineto, 20290 Lucciana, pour une durée illimitée

Les actes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis, le gérant.

20

SCP ORTS ASSOCIES

Avocats au Barreau de Nice
15, rue Alexandre Mari - 06300 Nice

LODGING FRANCE SCI

Société Civile Immobilière
Au capital de 86.000 euros
Siège : 8, Lotissement du Village des Pêcheurs - Ile de Cavallo
RCS Ajaccio - 499 323 053

Aux termes d'une délibération en date du 11 août 2007, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Civile Immobilière LODGING FRANCE SCI, a décidé de transférer le siège social, à compter de cette date au :
*** Les Collines du Salaro, BP 871, 20192 Ajaccio.**

Et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Aux termes de cette même délibération, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de procéder à un changement de gérant :

La Société LUXURY IMMOBILIER, Société Civile Immobilière, au capital de 1524,49 euros, au siège social sis à Paris (75012), 26, rue George Sand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 148 789, représentée par son gérant Monsieur Paolo Andrea Saglieni, est nommée aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, à compter de la date de l'assemblée, en remplacement de Monsieur Pieraurelio Compagnoni, ancien gérant. L'article 18 des statuts est modifié en conséquence.

03

CLINIQUE**PAUL LAURENT FILIPPI**

Société Anonyme
Au capital de 152.449 euros
Siège social : 20, Bd Benoîte Danesi
20200 Bastia
RCS 305 097 669 Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2009, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer Mlle Isabelle FILIPPI, demeurant Villa Anna, Quartier Colombani, 20200 Bastia, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Mme Anne-Marie FILIPPI, non renouvelée, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Aux termes de la même délibération, l'assemblée a décidé de ne plus pourvoir le poste de Directeur Général Délégué suite à la démission de Mlle Isabelle FILIPPI.

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du même jour, consécutive à ladite assemblée générale, le Conseil d'Administration a nommé Mlle Isabelle FILIPPI, demeurant Villa Anna, Quartier Colombani, 20200 Bastia, Président du Conseil d'Administration assumant la direction générale de la société, en remplacement de Mme Marie-Catherine NEGREL dont le mandat a pris fin.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration**INFOGREFFE**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL **3617 infogrefe**

0,92€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE **0 899 70 22 22**

1,349€ TTC/appel + 0,337€ TTC/mn

COMPTOIR DU PNEU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 22.867,35 euros
Siège : Lieu-dit Prato - RN 197 - 20256 Corbara
RCS Bastia - Siret : 37780596500029

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une décision extraordinaire de l'associé en date du 3 janvier 2009, faisant suite à l'augmentation du capital par élévation des parts sociales par le compte "report à nouveau créditeur", d'un montant de 17.132,65 euros, afin de porter le capital social à la somme de 40.000,00 euros. L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article N°6 des statuts comme suit afin de tenir compte de la nouvelle valeur des parts :

*** Ancienne mention :**

Les sous-signés apportent à la société, savoir :

1/ Apports en numéraires :**Article 6 - Apports :**

Il est fait apport à la société, savoir :
Les apports ont été effectués en numéraire.

M. Moreau Pierre, la somme de Douze mille cinq cents francs, ci, 12.500,00.

Mme Nobili Monique ép. Moreau, la somme de Douze mille cinq cents francs, ci, 12.500,00.

Mlle Ventura Myriam, la somme de Douze mille cinq cents francs, ci, 12.500,00.

M. Moreau Pierre, la somme de Douze mille cinq cents francs, ci, 12.500,00.

Soit au total la somme de cinquante mille francs, ci, 50.000,00.

Déposée par les associés, conformément à la Loi, au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à la CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA CORSE, agence de l'île-Rousse.

Cette somme sera retiré par le gérant de la société ou son mandataire sur présentation du certificat délivré par le Greffier du Tribunal de Commerce du lieu du siège social attestant de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Lors de l'augmentation de capital du 13/09/1993, il a été apporté en espèces la somme de soixante quinze mille francs (75.000,00) francs, et, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, la somme de vingt cinq mille (25.000,00) francs, soit au total la somme de cent mille (100.000,00) francs, correspondant à la libération intégrale du nominal des actions nouvelles. La somme versée en espèces l'a été entre les mains du gérant et déposée à la banque SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - Ile-Rousse.

*** Nouvelle mention :**

Article 6 - Apports :

Monsieur Bertrand Trojani, a apporté par le rachat successif des parts sociales, voire l'annexe jointe, les apports suivants :

Monsieur Trojani Bertrand, 22.867,35 euros.

Total : 22.867,35 euros.

Laquelle somme de "vingt deux mille huit cent soixante sept euros et trente cinq centimes", a été déposée par les associés apporteurs, conformément à la Loi, au crédit d'un compte ouvert au nom de la société auprès d'une agence bancaire de la Société Générale de l'île-Rousse, Haute-Corse, 20220.

Lors de l'augmentation de capital en date du 2 janvier 2009, il a été apporté par le compte "report à nouveau créditeur", la somme de dix sept mille cent trente deux euros et soixante cinq centimes (17.132,65 euros), correspondant à la libération intégrale par élévation des parts sociales, et ce, afin de constituer un capital social d'un montant de quarante mille euros (40.000,00 euros).

Soit : 22.867,35 (capital initial) + 17.132,65 (report à nouveau créditeur) / 1500 parts sociales = 26,67 euros la nouvelle part sociale.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

26

Par jugement en date du 28/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Basic System Corsica (SARL)
Lotissement Casella
20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Nettoyage et rénovation des sols, murs et plafonds

RCS Bastia : B 503 784 142, 2008 B 186

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

27

Par jugement en date du 28/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Théo (SARL)
3, Avenue Maréchal Sébastiani
"Cookies" - 20200 Bastia

Activité : Vêtements pour enfants, accessoires

RCS Bastia : B 494 845 332, 2007 B 119

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

28

Par jugement en date du 28/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

A D V Construction (SARL)
20, Route du Bord de Mer
20200 Santa Maria di Lota
Act. C/o M. Marcelli Jean-Paul
Marine de Santa Severa
20228 Luri

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

29

Activité : Gros oeuvre, second oeuvre, bâtiment

RCS Bastia : B 501 148 464, 2007 B 490

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

29

Par jugement en date du 28/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Alva Constructions (SARL)

Activité : Maçonnerie générale, travaux publics et bâtiments

RCS Bastia : A 452 537 905, 2004 B 80

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

30

Par jugement en date du 28/07/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

La Centrale Distribution Auto (SARL)

Activité : Centrale de vente de pièces pour véhicules

RCS Bastia : B 388 809 352, 96 B 1

Immatriculation secondaire :

RCS Avignon : 99 B 79

RCS Nîmes : 2004 B 590

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

30

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

Suivant acte sous seings privés en date à Marseille du 30 juillet 2009, enregistré au SIE de Bastia le 31 juillet 2009, bordereau numéro 2009/797, case numéro 9.

La Société COMPASS GROUP FRANCE HOLDINGS SAS, SAS dont le siège social se situe 200, Avenue de Paris, à Châtillon (92320), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 380 986 620.

A vendu à : La Société TRANSMEDITERRANEE TRAVEL & SHIPPING, SARL, dont le siège social se situe au Challenger, Avenue Joseph Calizi, à l'île-Rousse (20220), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 513 624 726.

Un fonds de commerce d'accogement et manutention comprenant deux établissements distincts situés respectivement Avenue Joseph Calizi à l'île-Rousse (20220) et Quai Landry à Calvi (20260), moyennant le prix de quarante trois mille (43.000) euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 juillet 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront valablement effectuées dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, auprès du séquestre désigné par les parties savoir le Cabinet d'Avocats CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, Avocats au Barreau, demeurant 1/3 Villa Emile Bergerat à Neuilly sur Seine (92522), et, pour la validité au lieu de situation du fonds de commerce cédé, soit Avenue Joseph Calizi, à l'île-Rousse (20220) ou Quai Landry à Calvi (20260).

En conséquence de cette cession de fonds de commerce, la Société TRANSMEDITERRANEE TRAVEL & SHIPPING est devenue propriétaire et loueur dudit fonds et le contrat de location gérance grevant le fonds, dont bénéficie la SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE LA BALAGNE - SOMABA (RCS Bastia 403 924 269), locataire géant exploitant, se poursuivra.

Pour avis,

COMPTOIR DU PNEU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 22.867,35 euros
Siège : Lieu-dit Prato - RN 197 - 20256 Corbara
RCS Bastia - Siret : 37780596500029

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'une décision extraordinaire de l'associé en date du 3 janvier 2009, faisant suite à la libre cession des parts sociales entre Monsieur Nobili Pierre Louis et Monsieur Trojani Bertrand, intervenue le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article N°7, des statuts comme suit afin de tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

Article 7 - Capital social :

Le capital social est ainsi fixé à la somme de quarante mille euros (40.000,00 euros).

Il est divisé en mille cinq cents parts (1500 parts) de vingt six euros et soixante sept centimes (26,67 euros) chacune, lesquelles ont été entièrement souscrites, libérées et attribuées conformément à l'article 1843-2 du Code Civil, en proportion des apports et des augmentations de capital à :

Monsieur Trojani Bertrand, propriétaire de :

- Mille cinq cents parts de vingt six euros et soixante sept centimes chacune numérotées de 1 à 1500 inclus.

ci.....1500 parts.

Soit un total de : 1500 parts.

Numérotées de "UNE à MILLE CINQ CENTS", et égales au nombre de parts sociales composant le capital social.

Conformément à l'article 38 de la Loi du 24 juillet 1966, les sous-signés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties dans la proportion sus-indiquée et sont toutes entièrement libérées.

COMMUNE DE SISCO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mairie de SISCO - 20233 Sisco - Tél : 04 95 35 20 01 - Mail : mairie.sisco@wanadoo.fr

Procédure de passation du marché :

Marché à procédure adaptée (article 28 du CMP)

Objet du marché :

Délégation de service public de l'exploitation de la station d'épuration (**Lieu-dit Bussidana - SISCO**) pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2010 (fin du contrat 31 décembre 2012).

Le règlement de consultation pour la délégation du service sera à retirer à la Mairie, tous les jours du lundi au samedi de 8 heures 30 à 12 heures.

Critères d'attribution : Valeur technique : 50% - Prix : 50%

La valeur technique sera appréciée à partir du dossier remis par l'entreprise détaillant les points suivants :

Références en la matière (expérience)

Moyens matériels et humains mis à disposition

Note méthodologique détaillée de la prestation

Coût estimé de l'entretien : 55.000 euros à 65.000 euros Hors Taxe annuel

Date limite de réception des offres : Jeudi 1er octobre 2009 à 12 heures

Visite des installations possible avec le maître d'oeuvre et maître d'ouvrage **unique-ment** le jeudi 10 septembre 2009 à 14 heures 30 (Contacter la Mairie).

Maitre Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat - 38 Bd Paoli - 20200 Bastia

Conformément aux dispositions de l'article L.233-8 du Code de Commerce, la société MARINA D'ERBA ROSSA, Société Anonyme au capital de 266.000 euros, dont le siège est à Ghisonaccia (20240), Domaine d'Erba Rossa, Route de la Mer (341 107 753 RCS Bastia) informe ses actionnaires que le nombre total de droits de vote existant au 9 juin 2009, date de l'assemblée générale mixte annuelle, était de 1705.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Arena, Notaire à Pignans (83) en date à Zonza du 28/07/2009, il a été fait le dépôt des statuts de la société ci-après :

Dénomination : "MANCHAGO"

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Lieu-dit Mulindinu, RN 198, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20124 Zonza

Objet : Achat, vente, gestion de tout bien immobilier bâti ou non bâti, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits meubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport... Utilisation au profit de ses associés de tout ou partie desdits locaux.

Durée de la société : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Apport : Il a été apporté uniquement des biens en nature concernant diverses parcelles de terre sises à Zonza (20170), pour une valeur de 303.000 euros

Capital : 303.000 euros divisé en 30.300 parts de 10 euros chacune

Gérance : M. Philippe Charles Georges Muzy, né le 30 juillet 1965 à Béziers, demeurant Taglio Rosso, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, de nationalité française, est nommé gérant pour une durée illimitée.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : A CUPULATTA

Siège : Chez Lohmann Stéphane, Belli Piobbi, Piedicorbo, 20270 Aléria

Objet : Elaboration, portage de plats cuisinés et de repas à domicile

Durée : 99 années

Capital : 4000 euros

Gérance : Lohmann Stéphane, Hwang, Jaë, demeurant Belli Piobbi, Piedicorbo, 20270 Aléria

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE D'ALBITRECCIA

Société par actions simplifiée

Capital : 100.000 euros

Siège : Albitreccia (Corse du Sud)

RCS Ajaccio : B 998 036 313

Suivant procès-verbal du 30 juin 2009, la Société à Responsabilité Limitée "Robert OHAYON ET ASSOCIES", au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à Lyon (Rhône), 73, Cours Albert Thomas, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro B 383 393 196 a été désignée aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une durée de six exercices.

Pour avis et mention,

A.2.C

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège : 8, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio (Corse)
435 273 040 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 27 juillet 2009, il résulte que :

- L'objet social de la société a été modifié, à compter du 01/08/2009, aux activités suivantes :

L'étude, l'ingénierie, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de tout programme immobilier bâti ou non bâti, en France ou à l'étranger ;

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet : La fourniture et pose de tous équipements intérieurs et extérieurs de l'habitation, travaux de second oeuvre, travaux d'équipement et d'aménagement de terrains individuels ou collectifs ;

*** Nouvelle mention :**

La société a pour objet : L'étude, l'ingénierie, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de tout programme immobilier bâti ou non bâti, en France ou à l'étranger ;

- L'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter à compter du 01/08/2009, celle suivante : **VALORIA**.

En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La dénomination de la société est : A.2.C

*** Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est : VALORIA

- Le siège social a été transféré à compter du 01/08/2009 de Ajaccio (Corse), 8, Boulevard Albert 1er, à, **Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres, 20000 Ajaccio (Corse du Sud)**. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Ajaccio (Corse), 8, Boulevard Albert 1er.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres, 20000 Ajaccio (Corse du Sud).

- Monsieur Antony Ange Perrino, demeurant à Ajaccio (Corse), Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur François Ludovic Perrino, gérant démissionnaire à compter du 1er août 2009.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

SARL SENSO MEDIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7600 euros
Siège : 20220 Ile-Rousse
Résidence Isola Celeste
RCS Bastia : 493 646 749

Suivant délibération en date du 21 juillet 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés a désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée, à dater du 01 août 2009, Monsieur Oliver Frédéric, demeurant, Résidence Isola Celeste, 20220 Ile-Rousse, en remplacement de Mme Oliver Lydie, démissionnaire.

SOCIETE DE MANUTENTION DE LA BALAGNE SOMABA

Société en Nom Collectif
Au capital de 15.200 euros
Siège : 2, Quai Landry - 20260 Calvi
RCS Bastia : 403 924 269

1/ Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Marseille du 30 juillet 2009, enregistré au SIE de Bastia le 31 juillet 2009, bordereau numéro 2009/797, case numéro 7, la Société ALBIA ASSURANCES ET CIE, associé en nom, a cédé, à compter de la même date à la Société TRANSMEDITERRANEE SHIPPING & TRAVEL, les 999 parts de la SNC SOCIETE DE MANUTENTION DE LA BALAGNE - SOMABA, dont elle était propriétaire.

L'article 7 des statuts relatifs au capital social a été modifié en conséquence.

Cette cession de parts a entraîné les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :

*** Ancienne mention :**

Associés en nom tenus indéfiniment des dettes sociales :

- SNC ALBIA ASSURANCES ET CIE, SNC, au capital de 30.400 euros, dont le siège social se situe 40, Boulevard de Dunkerque à Marseille (13002), immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 324 488 683.

- Mme Michèle Combe née Pietri, née le 28 octobre 1958 à l'Ile-Rousse (20), demeurant, rue 49, Avenue Pierre de Coubertin, à Mourières Les Avignons, (83310), de nationalité française.

*** Nouvelle mention :**

Associés en nom tenus indéfiniment des dettes sociales :

- SARL TRANSMEDITERRANEE SHIPPING & TRAVEL, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social se situe au Challenger, Avenue Joseph Calizi, à l'Ile-Rousse (20220), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 513 624 726.

- Mme Michèle Combe née Pietri, née le 28 octobre 1958 à l'Ile-Rousse (20), demeurant, rue 49, Avenue Pierre de Coubertin à Mourières Les Avignons, (83310), de nationalité française.

2/ L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 juillet 2009 a, à compter de la même date, pris acte et accepté la démission de Monsieur Jean-Pierre Barade, de ses fonctions de co-gérant et modifié l'objet social en y ajoutant les activités de promenades en mer et location de bateaux.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

U CANTARELLU

SARL au capital de 1500 euros
Siège : Col de San Stefano
20232 Olmeta di Tuda
RCS Bastia : 501 345 268

Aux termes d'une délibération en date du 03/08/2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance.

Etude de Maître Christian BERNARD

Notaire à Sartène (Corse du Sud)
Route de Bonifacio - Immeuble San Damiano

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous signatures privées en date à Sartène du 17 mars 2008 :

Mme Anne Louise Isabelle Marie Lorenzi de Bradi, sans profession, épouse de Monsieur Jean, Marie, Charles Bapstères, demeurant à Belvédère-Campomoro (20110), Campomoro, née le 11 février 1953 à Ajaccio.

A confié à titre de location-gérance à : La Société à Responsabilité Limitée l'ENK, dont le siège est à Belvédère-Campomoro, (20110), Village Campomoro, identifiée au RCS Ajaccio 497 590 026 ;

Pour une durée de sept mois à compter du 01 avril 2008 pour se terminer le 31 octobre 2008.

Un fonds de commerce de snack sis à Campomoro 20110 Belvédère Campomoro, à l'enseigne "U SPUNTINU", pour lequel le bailleur est inscrit au RCS Ajaccio 333 345 668.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion,
Le Notaire.

CONSEIL CONSULTANT AUTOMOBILES

EUROL au capital de 7500,00 euros
Siège : Vignetta - Rte de Campo Dell'Oro
20090 Ajaccio
RCS : B 448 039 008

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 juin 2009, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du 19 juin 2009 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur David Iстриa, Le Clos de Porticcio, 20166 Porticcio, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le liquidateur.

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01 août 2009, la Société STEFANI JP, SARL au capital de 8000 euros, dont le siège est à Ajaccio, 11, Bd Roi Jérôme, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 448 234 351, a donné en location-gérance à la Société BAR L'ALBA, SARL au capital de 5000 euros, dont le siège est à Ajaccio, 7, Bd Roi Jérôme, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 511 782 013, un fonds de commerce de café, bar, restaurant, situé à Ajaccio, 7, Bd Roi Jérôme, pour une durée couvrant la période du 01 août 2009 au 31 juillet 2010.

L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,
Le locataire-gérant.

Notre Site :
www.corse-information.info



40

AVIS DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR :**NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Collectivité Territoriale de Corse
à l'attention de M. le Président du Conseil exécutif,
22 Cours Grandval B.P. 215,
F-20187 Ajaccio
Direction de l'Administration Générale
Contact : Marie-Laure MONTAZ-ROSSET.
Tél. 04 95 51 64 64 - Fax 04 95 51 67 80.
E-mail : marie-laure.montaz-rosset@ct-corse.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** SOCIÉTÉ PROTECTAS

M. Christian TOURRAIN
11 avenue Edouard Droz, F-25000 Besançon
Tél. 03 81 88 61 22. E-mail : conseil@protectas.fr. Fax 03 81 53 12 43.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

OBJET DU MARCHÉ :**DESCRIPTION :****Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

prestation d'assurance Responsabilité Barrages et Responsabilité Générale de la Collectivité Territoriale de Corse.

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.**Catégorie de service :** n°6a.**Lieu principal de prestation :** Corse.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

Un marché public.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

souscription d'un contrat d'assurance Responsabilité pour les barrages propriété de la Collectivité Territoriale de Corse et d'un contrat de Responsabilité Générale de la Collectivité Territoriale de Corse.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 66516000.**Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui.**Division en lots :** Oui.**Il convient de soumettre des offres pour :** un ou plusieurs lots.**Des variantes seront prises en considération :** Oui.**QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ :**

Lot 1 - "Responsabilité Barrages"

Lot 2 - "Responsabilité civile et risques annexes".

Options : Non.**DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :****A compter du :** 1. e.r janvier 2010. Jusqu'au : 31 décembre 2014.**INFORMATIONS SUR LES LOTS :**

LOT n°01

INTITULÉ :**DESCRIPTION SUCCINCTE :**

Assurance "Responsabilité Barrages"

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 66516000.**QUANTITÉ OU ÉTENDUE :**

Concerne 10 barrages hydrauliques situés en Corse

LOT n°02

INTITULÉ :**DESCRIPTION SUCCINCTE :**

Assurance "Responsabilité civile et risques annexes"

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 66516000.**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :****CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :****Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

fonds propres de la collectivité. Imputation budgétaire : chapitre 930, article 616 du budget de fonctionnement. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 40 jours (art. 98 du Cmp) et selon les dispositions du code des assurances. Lot n°1 : Prix forfaitaires et fermes. Lot n°2 : Prix unitaires et révisibles par référence au montant total des rémunérations versées aux personnels hors charges sociales patronales.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint.**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : 1) Lettre unique de candidature (indication des membres et désignant le mandataire) : formulaire type DC 4 ou lettre équivalente.

2) Déclaration du candidat relative à son identité, sa forme juridique, son représentant habilité pour l'engager au présent marché, l'existence ou non de procédure collective (joindre jugement et traduction le cas échéant) : formulaire type DC5 ou rédaction équivalente.

1) et 2) Les formulaires DC sont accessibles, non exclusivement, sur le site internet www.colloc.minefi.gouv.fr.

3) Mandat de la compagnie d'assurance au courtier, le cas échéant.

4) Mandat de la compagnie d'assurance à l'agent, le cas échéant.

5) Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat.

6) Attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances (agents et courtiers).

7) Etre en conformité au regard des articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics français. La déclaration sur l'honneur conforme à l'article 44.2° du code précité doit impérativement être jointe à la candidature (modèle joint au dossier de consultation).

8) Les pièces visées à l'article 46 du Code des marchés publics seront demandées ultérieurement à l'attributaire : détail au règlement de consultation. Elles peuvent aussi être jointes à la candidature.

9) Lorsqu'il y a groupement, les documents précités sont à fournir pour chacun des membres.

Capacité économique et financière :**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :** chiffre d'affaires des 3 derniers exercices connus ou, si impossible, les éléments utiles à la démonstration de la capacité, sur déclaration DC5 ou équivalente.**Capacité technique :****Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :** références en matière de collectivité locale, sur déclaration DC5 ou équivalente.**CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES :**

La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

PROCEDURE**Type de procédure :** Ouverte.**CRITÈRES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. nature et étendue des garanties - qualité des clauses contractuelles. Pondération : 5.

2. tarification. Pondération : 3.

3. modalité et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres par la compagnie et/ou son intermédiaire. Pondération : 2.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :****Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :** 21 septembre 2009 - 16:00.**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

21 septembre 2009 - 16:00.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français ;**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :****Durée en jours :** 180 (à compter de la date limite de réception des offres).**Modalités d'ouverture des offres :**

1. e.r octobre 2009 - 14:00.

Lieu : hôtel de Région à Ajaccio.**Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres :** oui.

membres de la commission ad hoc désignés par délibération de l'assemblée de Corse n° 09/055 en date du 16 mars 2009.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :** Non.**LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :** Non.**AUTRES INFORMATIONS :**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la collectivité. La date d'ouverture des offres est prévisionnelle.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 31 juillet 2009.**PROCÉDURES DE RECOURS :****Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif, villa Montepiana, F-20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille.

Introduction des recours :**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**Collectivité Territoriale de Corse
Service Juridique - 22 Cours Grandval B.P. 215
F-20187 Ajaccio Cedex 1.**DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** 31 juillet 2009.

24

Suivant délibération A.G.E. du 01/08/2009, La SARL LES FILMS DU TOUBILLON, Siret 428 611 016 00034, Changement de siège social, Chez Monsieur BILLARD Laurent, Route de Sainte Restitude, 20214 - CALENZANA.

Mise à jour des Statuts effectuée au Greffe du Tribunal de Bastia

Pour avis unique,
Le gérant.
Laurent BILLARD.

17

SARL M.L.B.C

Au capital de 1000 euros
Siège : Les Jardins de Mezzavia
Bâtiment A3, Ajaccio, 20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 491 145 660

Par assemblée en date du 1er juillet 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 9, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio, à, Ajaccio, Les Jardins de Mezzavia, Ajaccio, 20167 Mezzavia.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

08

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 32 parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 8 au 14 mai 2009, n° 6265.

Il fallait lire concernant l'adresse du fonds "4 rue Saint Dominique, 20169 Bonifacio".

Au lieu de "4 rue Saint Dominique et Place BONAPARTE, 20169 Bonifacio".

Pour avis

11

VILLAS SOPHIE

SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : Lieu dit Stollo
20240 Ghisonaccia
RCS Bastia 440 342 384

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2009, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,
La gérance



41

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - OPÉRATEUR DE RÉSEAUX
CCI2B / DC /2009-057
(MONTANT INFÉRIEUR A 411.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires.

Objet du marché : Marché de services de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux d'aménagement des locaux techniques et d'exploitation et des VRD connexes au pôle aviation générale de l'Aéroport de Calvi SAINTE-CATHERINE

Lieux de livraison : Aéroport de CALVI

Type de marchés : Marchés de services

Nomenclature Européenne CPV : 74142110

Catégorie de services : 12

Caractéristiques principales :

Le marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet, en vue de la réalisation de deux ouvrages, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission définis par l'article 7 de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et par le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages à des prestataires de droit privé.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 144.III, 146, 150.III.1° et 168.II du nouveau code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas

mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 07 septembre 2009 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

- * Capacités techniques et financières
- * L'examen des compétences en matière de maîtrise d'oeuvre (bâtiment et infrastructure)
- * Références et moyens humains et matériels

Critères d'attribution des offres :

- * Prix des prestations (50%)
- * Mémoire technique (Méthodologie de la prestation et planning) (30%)
- * Délai de réalisation : (20%)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-057

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Tél : 04 95 54 54 61
Fax : 04 95 54 54 56

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 03 août 2009

25

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREMIERE INSERTION

COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

PERMIS DE CONSTRUIRE N° 02B 134 09 N 0008

Déposé par la SCI RUSTINU Résidence Paolina

Par arrêté en date du 31 juillet 2009, le maire de la Commune de L'île-Rousse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction du permis de construire n° 02B 134 09 N 0008. Le terrain est situé lieu-dit TREPIEDI. La construction porte sur 4370 m² de Surface Hors Œuvre Net, alors qu'un précédent permis portait sur une SHON de 4856.44 m² portant l'ensemble du projet à 9226.44 m² de SHON

A cet effet,

Madame **Caroline DE LUCIA**, a été désignée par la Présidente du Tribunal administratif de Bastia comme commissaire enquêteur.

Madame Caroline DE LUCIA recevra le public au cours des permanences qui se tiendront en mairie :

- Le lundi 24 août 2009 de 8 h 30 à 12 h
- Le mardi 1er septembre 2009 de 8 h 30 à 12 h
- Le vendredi 11 septembre 2009 de 13 h 30 à 17 h
- Le mercredi 23 septembre 2009 de 13 h 30 à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la construction pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Ces observations peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de L'île-Rousse BP 11, 20220 L'ILE-ROUSSE, soit à l'adresse suivante :

Madame Caroline DE LUCIA, commissaire enquêteur, résidence U Veranu Bâtiment B Chemin du Fort Lacroix 20200 BASTIA.

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public aux heures habituelles de l'ouverture de la mairie.

37

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE APPEL A CANDIDATURE

Objet de la consultation : Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement d'un sentier du Patrimoine

Dans le cadre de l'opération "Sentiers du Patrimoine" initiée par l'Office de l'Environnement de la Corse, la Communauté de Communes du NEBBIU, organise une mise en concurrence concernant une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un sentier du Patrimoine sur la commune de Sori di Tenda.

Description des travaux à réaliser :

- * Réalisation de ricciate et de pas d'ânes
- * Construction de murets en pierre sèche
- * Mise en oeuvre des calades
- * Réhabilitation de pailliers

Nature des prestations attendues :

- * Etudes de projet
- * Assistance à passation de contrats de travaux, y compris la production du Dossier de Consultation des Entreprises
- * Direction de l'exécution des contrats de travaux
- * Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception des travaux

Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2009

Les bureaux d'études intéressés devront faire parvenir une offre indiquant le montant de leurs honoraires, leur disponibilité ainsi que leurs références

Critères d'évaluation : * Montant des honoraires : 30%

* Disponibilité planning de réalisation : 40%

* Références en la matière : 30%

Date limite de la remise des offres : 01 Septembre 2009

Adresse de dépôt des offres : Communauté de Communes du NEBBIU

Casa Cumuna - 20232 Oletta - Tél : 04 95 39 01 09 - em@il.oletta.wanadoo.fr

Date d'envoi du présent avis : 31 juillet 2009

Le Président, Jean-Pierre LECCIA.

ARCO-PLAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300.000 euros
Siège : Lieu-dit Arcobiato - 20113 Olmeto

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juillet 2009 à Olmeto, il a été constitué une société avec apport par Monsieur et Mme Jean Baptiste Paul Mozziconacci, Résidence Arco-Plage, Lieu-dit Arcobiato, 20113 Olmeto, d'un fonds de commerce de location de meubles (Résidence de Tourisme), exploité Lieu-dit "Arcobiato", 20113 Olmeto, sous le nom commercial et l'enseigne "Résidence Arco-Plage", pour lequel Monsieur Jean Baptiste Paul Mozziconacci, est immatriculé au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 315 552 364. Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de 298.000 euros.

Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Monsieur et Mme Jean-Baptiste Paul Mozziconacci, de 2980 parts sociales de la Société ARCO-PLAGE, soit 1490 parts chacun.

La société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et en aura la jouissance à compter du 1er août 2009. Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Cette Société présente les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ARCO-PLAGE

Siège : Lieu-dit Arcobiato, 20113 Olmeto

Objet : Location de meubles (Résidence de Tourisme)

Durée : 99 années

Capital : 300.000 euros

Gérance : Monsieur Jean Baptiste Paul Mozziconacci, Résidence Arco-Plage, Lieu-dit Arcobiato, 20113 Olmeto

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis,

A.M.C.L.PROMOTION

Société Civile
Au capital de 150.000 euros
Siège : 3, Avenue Nicolas Pietri
Ajaccio (Corse)
450 534 003 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2009, la Société HALLMARKS, Société Civile au capital de 820.000 euros, dont le siège est à Ajaccio (Corse), 3, Avenue Nicolas Pietri, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 442 024 428, a en sa qualité d'actionnaire unique de la Société A.M.C.L.PROMOTION, décidé la dissolution anticipée de ladite société sans liquidation, prévue par l'article 1844-5 du Code Civil par transmission universelle du patrimoine.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil, et de l'article 8, alinéa 2, du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société A.M.C.L.PROMOTION, peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions seront reçues au siège social de la société, à Ajaccio (Corse du Sud), 3, Avenue Nicolas Pietri.

La société sera radiée du RCS par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal d'Ajaccio.

Pour avis,
L'associée unique.

L'INFORMATEUR CORSE
FAX : 04 95 32 02 38

CORSE CONSIGNATION ET REPRESENTATION**C.C.R**

Société en Nom Collectif
Au capital de 15.200 euros
Siège : Avenue Joseph Calizi
20220 l'Île-Rousse
RCS Bastia : 403 923 501

1/ Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Marseille du 30 juillet 2009, enregistré au SIE de Bastia le 31 juillet 2009, bordereau numéro 2009/797, case numéro 12, la Société PLURIVALOR - COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'EXPANSION ECONOMIQUE ET COMPAGNIE, associé en nom, a cédé, à compter de la même date à la Société TRANSMEDITERRANEE SHIPPING & TRAVEL, les 999 parts de la SNC CORSE CONSIGNATION ET REPRESENTATION - C.C.R., dont elle était propriétaire.

L'article 7 des statuts relatifs au capital social a été modifié en conséquence. Cette cession de parts a entraîné les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :

*** Ancienne mention :**

Associés en nom tenus indéfiniment des dettes sociales :

- SNC PLURIVALOR - COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'EXPANSION ECONOMIQUE ET COMPAGNIE, SNC au capital de 76.200 euros, dont le siège social se situe 40, Boulevard de Dunkerque, à Marseille (13002), immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 072 800 931.

- Mme Michèle Combe née Pietri, née le 28 octobre 1958 à l'Île-Rousse (20), demeurant, rue 49, Avenue Pierre de Coubertin à Mourières Les Avignons, (83310), de nationalité française.

*** Nouvelle mention :**

Associés en nom tenus indéfiniment des dettes sociales :

- SARL TRANSMEDITERRANEE SHIPPING & TRAVEL, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social se situe au Challenger, Avenue Joseph Calizi à l'Île-Rousse (20220), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 513 624 726.

- Mme Michèle Combe née Pietri, née le 28 octobre 1958 à l'Île-Rousse (20), demeurant, rue 49, Avenue Pierre de Coubertin à Mourières Les Avignons, (83310), de nationalité française.

2/ Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 juillet 2009, Monsieur Jean Baptiste Pietri, demeurant, rue de Bandol, à l'Île-Rousse (20220), a été nommé aux fonctions de co-gérant de la SNC CORSE CONSIGNATION ET REPRESENTATION - C.C.R., à compter de la même date.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

"L'OSTERIA"

Société Civile Immobilière
Au capital de : 1.000 euros
Siège social : GROSSETO PRUGNA (20166) PORTICCIO,

Les Jardins des Marines de PORTICCIO N°29, En cours d'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 Juillet 2009, il a été décidé de transférer le siège social de GROSSETO PRUGNA (20166) PORTICCIO, Les Jardins des Marines de PORTICCIO N°29, A PIETROSELLA (20166) Chez Mr RICCI Jean-Charles et Melle GLORIEUX Aurélie, PIETROSELLA Village, Casa Vecchia. A compter du 27 Juillet 2009.

Pour avis,
Le Gérant.

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Tél : 04 95 32 13 35

LES GRAVIERES DU GOLO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 38.112,00 euros
Siège : Casamozza - 20290 Borgo
497 220 467 RCS Bastia

L'assemblée générale réunie le 31 juillet 2009, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François Pancrazi de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

SARL LES ROCHES ROUGES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 euros
Siège : Hôtel Les Roches Rouges
20115 Piana
N° RCS : 338 189 459

Par assemblée en date du 15 juin 2009, la collectivité des associés a décidé de nommer M. Jean Daniel Dalakupeyan, Hôtel Les Roches Rouges, 20115 Piana, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant en remplacement de Mme Cinotti Madeleine, Antoinette, gérante démissionnaire.

Pour avis,

"L'ARCHE BLEUE"

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Transféré Chez M. et Mme Gaffori
Les Canelli - 20166 Porticcio
424 253 896 RCS Ajaccio

D'un PV d'AGE du 29/07/2009, il résulte que le siège social a été transféré à compter du 01/01/2009 de Résidence Harmonie, Agosta Plage, Albitreccia, 20166 Molini, Chez M. et Mme Gaffori, Les Canelli, 20166 Pietrosella.

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

SARL CORSE VOILES ET MOTEURS

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : V Mari - Route de l'Isabella Agnarello
20166 Porticcio
B 377 976 535 RCS Ajaccio

Par AGE du 30/06/09, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. A été nommé liquidateur Mme Claude Leonardi, demeurant, 20, rue de Mandres, 91480 Varennes Jarcy, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

A.2C.IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège : 8, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio (Corse)
442 873 428 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 27 juillet 2009, il résulte que :

- L'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter à compter du 01/08/2009, celle suivante : **SOCIETE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT COMMERCIAL - S.I.D.I.C.**

En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La dénomination de la société est : A.2C. IMMOBILIER

*** Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est : **SOCIETE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT COMMERCIAL - S.I.D.I.C.**

- Le siège social a été transféré à compter du 01/08/2009 de Ajaccio (Corse), 8, Boulevard Albert 1er, à, **Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres, 20000 Ajaccio (Corse du Sud).** En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Ajaccio (Corse), 8, Boulevard Albert 1er.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres, 20000 Ajaccio (Corse du Sud).

- Monsieur Antony Ange Perrino, demeurant à Ajaccio (Corse), Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur François Ludovic Perrino, gérant démissionnaire à compter du 1er août 2009.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

SARL CORSE VOILES ET MOTEURS

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : V Mari - Route de l'Isabella Agnarello
20166 Porticcio
B 377 976 535 RCS Ajaccio

Par AGE du 30/06/09, les associés au vu du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde de zéro euros, qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune distribution réalisée. Les comptes de liquidation seront déposés au RC d'Ajaccio.

Pour avis,

GASTRONOMADES

SARL au capital de 7500 euros
Siège : Chez M. et Mme Didier Prentignac
Quartier Casa Mariano
20117 Cauro
RCS Ajaccio : 448 082 685

Aux termes d'une délibération en date du 27/07/2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Sandrine Hélène Abrial (épouse Prentignac), et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Didier, Laurent, Francis Prentignac, demeurant, Lieu-dit Casa Mariano, 20117 Cauro, pour une durée illimitée.

La gérance,

L'INFORMATEUR CORSE
TEL : 04 95 32 04 40



38

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction du Patrimoine
22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. : 04-95-10-98-09 - Télécopieur : 04-95-10-98-10
courriel : philippe.bachelez@ct-corse.fr
adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : Restauration générale de la chapelle Saint Thomas de Pastoreccia à Castello di Rostino.

Type de marché de travaux : exécution.

Lieu d'exécution : Castello di Rostino.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 10 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1.e.r novembre 2009.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la Collectivité Territoriale de Corse (Chap 903/313 - compte 458109) - les prix sont révisables, les conditions de versement de l'avance sont décrites au CCAP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : aucune forme n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises :

- Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007)
- la déclaration du candidat (modèle Dc5 mise à jour Octobre 2008).

Capacité économique et financière - références requises :

- Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat.

- liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants
- certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages
- certificats de qualifications professionnelles.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique appréciées au vu du contenu du mémoire technique : 60 %;
- prix : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 17 septembre 2009, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : St THOMAS 2009.

Renseignements complémentaires : la conduite d'opération est assurée par la Collectivité Territoriale de Corse, pour le compte de la commune de Castello di Rostino, par voie de convention de mandat.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises pourra être retiré à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Corse : www.corse.fr Rubrique "Marchés Publics".

Les documents graphiques seront adressés par courrier format "papier" aux candidats qui en feront la demande à l'adresse indiquée.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction du Patrimoine.

Correspondant : Mr Philippe BACHELEZ - mobile : 06-12-72-36-09, ville Ripert 1 Cours Général Leclerc B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, tél. : 04-95-10-98-09, télécopieur : 04-95-10-98-10, courriel : philippe.bachelez@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Juridiques 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot 1.	-	Maçonnerie - Pierre de Taille
Lot 2.	-	Restauration de menuiserie
Lot 3.	-	Décors peints
Lot 4.	-	Electricité

Date d'envoi : 31/07/09



39

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction du Patrimoine
22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. : 04-95-10-98-09 - Télécopieur : 04-95-10-98-10
courriel : philippe.bachelez@ct-corse.fr
adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : Restauration générale de la chapelle Saint Pantaleon à Gavignano.

Type de marché de travaux : exécution.

Lieu d'exécution : Gavignano.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1.e.r novembre 2009.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la Collectivité Territoriale de Corse (Chap 903/313 - compte 458107) - les prix sont révisables - les conditions de versement de l'avance sont décrites au CCAP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : aucune forme n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises :

- Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007)
- la déclaration du candidat (modèle Dc5 mise à jour Octobre 2008).

Capacité économique et financière - références requises :

- Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat.
- liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants
- certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages
- certificats de qualifications professionnelles.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique : 60 %;
- prix : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 17 septembre 2009, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : St Pantaleon Gavignano.

Renseignements complémentaires : La conduite d'opération est assurée par la Collectivité Territoriale de Corse, pour le compte de la commune de Gavignano, par voie de convention de mandat.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises pourra être retiré à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Corse : www.corse.fr Rubrique "Marchés Publics".

Les documents graphiques seront adressés par courrier format "papier" aux candidats qui en feront la demande à l'adresse indiquée.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction du Patrimoine.

Correspondant : Mr Philippe Bachelez - mobile no 06-12-72-36-09, villa Ripert 1 Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio, tél. : 04-95-10-98-09, télécopieur : 04-95-10-98-10, courriel : philippe.bachelez@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Interrégional de règlement amiable des litiges bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Juridiques 22 cours grandva B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot 1.	-	Maçonnerie - Pierre de Taille
Lot 2.	-	Restauration de menuiserie
Lot 3.	-	Décors peints

Date d'envoi : 30/07/09

Me Gérard CIAVALDINI

Notaire associé
Calenzana (Haute-Corse)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Ciavaldini, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Maître Gérard Marcel Ciavaldini et Marie Louise Ciavaldini, Notaires Associés", à la Résidence de Calenzana, (Haute-Corse), le 4 août 2009, en cours d'enregistrement, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière de construction vente

Dénomination : NAYAH MARIA

Siège : Chez Monsieur Paul Beveraggi, BP 201, Route de Monticello, 20220 Ile-Rousse

Objet : L'acquisition, la gestion et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et plus spécialement l'acquisition de terrains en vue d'opérations immobilières, la réalisation de programmes immobiliers, la commercialisation et la gestion de ces programmes immobiliers, la vente de ces programmes en totalité ou par fractions. La location des lots en stocks en l'attente de leur vente, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandites, de souscriptions, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens et droits ou autrement.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ainsi que l'octroi, à titre accessoires et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : Mille six cents euros (1600,00 euros), divisé en 100 parts de 16,00 euros chacune, entièrement libérées

Gérant : Monsieur Paul Marie Beveraggi, demeurant à Ile-Rousse, 20220, Route de Monticello, BP 201.

La durée du mandat est illimitée.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Maître Gérard CIAVALDINI,
Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Dénomination : "DECO-PIERRE"

Capital : 10.290,00 euros

Siège : Villa "Olivia", N°24, Suprano

Lotissement "Olivadia", 20220 Monticello
Objet : Travaux de revêtements des sols et des murs et plus généralement de maçonnerie

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apport en nature : L'associé Olivier Loir, a fait apport de son fonds immatriculé à la chambre des métiers de Bastia sous le numéro 400 139 416 00020. Fonds artisanal évalué à la somme de 10.290,00 euros dont le rapport est joint aux statuts.

Gérance : Monsieur Olivier Loir, né le 12 août 1972 à Lillers (62), célibataire demeurant Lieu-dit Villa "Olivia", N°24, Suprano, Lotissement "Olivadia", 20220 Monticello

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

61
COMMUNE DE COGGIA
AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Mairie de COGGIA
20160 Coggia
Département de la Corse du Sud
Tél : 04 95 52 22 45 - Fax : 04 95 52 27 75

Objet du marché : Extension des RÉSEAUX et réhabilitation de la voirie sur le chemin de CERASA

Type de marché : Marché public de travaux - Exécution

Lieu d'exécution : Au Lieu-dit "Hameau de "CERASA"

Caractéristiques principales :

Travaux de terrassements
Fourniture et pose des réseaux
Travaux de voiries
Prestations en un lot unique sans variante
Tranche ferme
Langue utilisée : Français

Conditions de participation : Le candidat devra produire avec son offre un dossier comprenant les documents suivants :

* Les informations permettant d'évaluer les capacités techniques, professionnelles et financières,

* La présentation des moyens humains et matériel,

* Les qualifications et références professionnelles pour des travaux similaires,

* Les attestations des Assurances décennale et R.C

Critères d'attributions :

Le prix des prestations : de 30 à 50%
La valeur technique : de 30 à 20%
Les capacités de l'Entreprise : de 25 à 20 %
Les délais d'exécution : de 15 à 10%

Procédure : "PROCEDURE ADAPTEE" (Article 26 II du CMP)

Date limite de réception des offres : 45 jours à compter de la date d'envoi du présent avis à la presse

Date minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date de réception de l'offre

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 août 2009

Délai d'exécution : Deux (2) mois

Personne auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus et à laquelle les offres doivent être envoyées :

Monsieur le Maire de la commune de COGGIA
Mairie de Coggia - 20160
Tél : 04 95 52 22 45 - Fax : 04 95 52 27 75

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**Information concernant les époux :**

Monsieur Marcel Gambini, Enseignant, et Mme Joséphine Henriette Novelli, demeurant à Bastia (20200), Villa Saint François, Quartier Giambelli.

Né savoir :

Monsieur à Corte (20250), le 14 juillet 1961

Mme à Bastia (20200), le 22 mars 1959

De nationalité française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Bastia, (20200), le 22 août 1998 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la séparation de biens tels qu'il résulte des articles 1536 à 1543 du Code Civil.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Antoine Grimaldi, Notaire à Bastia, le 4 août 2009.

Informations concernant l'opposition :

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Antoine Grimaldi, Notaire à Bastia.

Pour avis et mention,
Me Antoine GRIMALDI,
Notaire.

EARL DU DOMAINE DE SAN QUILICO

EARL au capital de 126.000 euros
Porté à 146.000 euros
Siège : Etablissement Orengra
20253 Patrimonio
RCS Bastia : 388 398 612

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une AGE en date du 20.05.2009, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital social d'un montant de 20.000 euros, afin de le porter de 126.000 euros à 146.000 euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour insertion,

OJFI-alister

Société d'Avocats
128 rue de Créqui
69454 Lyon Cedex 06

RESIDENCE ALBAN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 70.000 euros
Siège : Résidence du Premier Consul
Quartier Candia - 20090 Ajaccio
478 268 782 RCS Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2009, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance,

TRAMAR VOYAGES

Société en Nom Collectif
Au capital de 30.400 euros
Siège : Avenue Joseph Calizi
20220 Ile-Rousse
RCS Bastia : 324 664 721

1/ Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Marseille du 30 juillet 2009, enregistré au SIE de Bastia le 31 juillet 2009, bordereau numéro 2009/797, case numéro 11, la Société COMPASS GROUP FRANCE HOLDINGS, SAS, associé en nom, a cédé, à compter de la même date à la Société TRANSMEDITERRANEE SHIPPING & TRAVEL, les 1999 parts de la SNC TRAMAR VOYAGES, dont elle était propriétaire.

L'article 7 des statuts relatifs au capital social a été modifié en conséquence. Cette cession de parts a entraîné les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :

*** Ancienne mention :**

Associés en nom tenus indéfiniment des dettes sociales :

- SAS COMPASS GROUP France HOLDINGS, SAS, au capital de 39.076.077,60 euros, dont le siège social se situe 200, Avenue de Paris à Chatillon (92320), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 380 986 620.

- Monsieur Jean-Baptiste Pietri, né le 17 septembre 1960 à l'Ile-Rousse (20), demeurant, rue de Bandol à l'Ile-Rousse (20220), de nationalité française.

*** Nouvelle mention :**

Associés en nom tenus indéfiniment des dettes sociales :

- SARL TRANSMEDITERRANEE SHIPPING & TRAVEL, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social se situe au Challenger, Avenue Joseph Calizi à l'Ile-Rousse (20220), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 513 624 726.

- Monsieur Jean-Baptiste Pietri, né le 17 septembre 1960 à l'Ile-Rousse (20), demeurant, rue de Bandol à l'Ile-Rousse (20220), de nationalité française. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

2/ Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 juillet 2009, Mme Rose Nathalie Pietri née Giorgetti et Monsieur Jean Baptiste Pietri, demeurant, rue de Bandol, à l'Ile-Rousse (20220), ont été nommés aux fonctions de co-gérants de la SNC TRAMAR VOYAGES, à compter de la même date, en remplacement de Messieurs Jean-Pierre Barade et Roger Pietri, démissionnaires desdites fonctions. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brando du 29 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : L'AIIRIAL C.W

Siège : Villa Romani, Route de Mausoleo, 20222 Brando

Objet : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Gérance : Mme Catherine Cristofini, demeurant Mucchio Bianco, 20137 Lecci
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

CONSEIL GENERAL

CORSE DU SUD

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

M. le Président du Conseil Général
Pôle Infrastructures de communication
8 cours Général Leclerc
BP 414
20183 AJACCIO Cedex
Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 21 75 55
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Programme revêtement 2009-2011 ? RD 161

Référence acheteur : MAPA 2009-064

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Quantité/étendue :

Travaux de démolition (80 m³), de réalisation de bordures plantées (1030 m) et de fossés bétonnés (575 m) et de revêtement (1150 t BB)

Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 40 jours;

- Prix actualisables

Forme juridique : solidaire

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- garanties techniques et financières suffisantes ;

- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : Délai

Remise des offres : 07/09/09 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Octobre 2009

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée ;

Référé pré-contractuel : possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Envoi à la publication le : 05/08/2009

Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : <http://www.cg-corsedu-sud.fr>

Marie-Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat
32, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

STILETTO AUTOMOBILES SERVICES SAS

SARL au capital de 38.000 euros
Siège : Lieu-dit Le Stiletto
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 442 829 719
Siret : 442 829 719 00016

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 30 juin 2009, Monsieur David Gustave Joseph Istria, a été nommé Gérant de la Société à compter du 30 juin 2009, en remplacement de Monsieur François Istria, gérant démissionnaire à la même date.

Les modifications résultant dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Ancienne mention :

* **Gérance** : Monsieur François Istria, demeurant à Porticcio, Le Clos de Porticcio, 20166, a été désigné aux termes des statuts en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

* Nouvelle mention :

* Le gérant de la société est Monsieur David Istria, nommé à ces fonctions pour une durée indéterminée, qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, déterminés par les statuts ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour avis,
Le Gérant,
David ISTRIA.

CASE DI SOLE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Chez Monsieur Andreani Daniel
Casamozza di Fiumorbu
20243 Prunelli di Fiumorbu
RCS Bastia : 501 294 839

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2009, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur, puis ont constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

AKUO CORSE ENERGY SOLAR

SAS au capital de 37.000 euros
Siège : U Licettu - 20270 Aléria
505 186 338 RCS Bastia

Aux termes du PV de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2009, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Aux termes de cette même assemblée, il a été décidé de nommer en qualité de Co-Commissaires aux Comptes.

Titulaire : KPMG. SA (SA) Immeuble Le Palatin, 3, Cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex, 775 726 417 RCS Nanterre.

Suppléant : Monsieur Didier Oger, 136, Avenue de Wagram, 75017 Paris.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

ANNONCE LEGALE
TEL : 04 95 32 89 92

Dossier N°08/00300
Arrêt N°143/2009 du 15 juillet 2009

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE BASTIA

Par arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de BASTIA du 15 juillet 2009.

BOURGY Roland
né le 30 septembre 1964 à Ajaccio (20)
demeurant Les Soleils de Mezzavia
Bât. B - 20000 Ajaccio

A été condamné pour exécution de travaux non autorisés par un permis de construire à :

3000 euros d'amende.
- La démolition de la construction litigieuse dans un délai de un an à compter de la décision, et passé ce délai sous astreinte de trente euros par jour de retard durant un an.

La Cour a, en outre ordonné :

1° La publication de cet arrêt par extrait dans les journaux : Corse Matin et l'Informateur Corse.

2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant un mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune d'Ajaccio.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.

Le Greffier.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° 62 parue le 10/07/2009, n° 6273.

Il faut lire :

"Objet : Achat, vente, distribution en gros ou au détail de tous produits alimentaires et de boissons"
Et non : "gestion patrimoniale".

Pour avis

Marie-Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat - 32, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

VIGNETTA TECNIC CONTROL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de cinquante mille 50.000 euros
Siège : Route de Campo Dell'Oro
Vignetta - Ajaccio
RCS : B 349 715 037
Siret : 349 715 037 00017

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 30 juin 2009, Monsieur Jean-Marc, Louis, Jany Istria, a été nommé Gérant de la Société à compter du 30 juin 2009, en remplacement de Monsieur François Istria, gérant démissionnaire à la même date.

Les modifications résultant dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Ancienne mention :

* La Société est gérée et administrée par Monsieur François Istria, demeurant à Porticcio, Le Clos de Porticcio, 20166, qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, déterminés par les statuts ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

* Nouvelle mention :

* La société est gérée et administrée par Monsieur Jean-Marc Istria, nommé à ces fonctions pour une durée indéterminée demeurant à Pietrosella, La Cruciatia, 20166, qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, déterminés par les statuts ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour avis, le Gérant,
Jean-Marc ISTRIA.



62

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE
PROCÉDURE ADAPTÉE
CCI2B / DG /2009-054**

(MONTANT INFÉRIEUR A 133.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques et activités des concessions Aéroportuaires et Portuaires

Objet du marché : Services de vérifications réglementaires des installations, matériels et contrôles techniques ponctuels des sites consulaires.

Lieux de livraison : Palais Consulaire, Aéroports de Bastia et Calvi, Ports de commerce de Bastia et Ile-Rousse, Institut Méditerranéen de Formation, Antennes Régionales de Corté-Ile-Rousse-Calvi-Moriani

Type de marchés : Marchés de services

Caractéristiques principales :
Indiquées dans et CCP et les annexes techniques

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 26.II.1°, 28, 40.II et 77.I du nouveau code des marchés publics.

L'avis concerne un marché public

Marchés à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande. Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou ses modalités de détermination. Il en fixe le minimum et le maximum en valeur :

Minimum annuel 20.000 euros HT

Maximum annuel 80.000 euros HT

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 100, 110, 112, 115, 120, 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années en relation avec l'objet du marché.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 14 septembre 2009 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacités seront éliminées.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Délais d'intervention sur le site (60%)

* Prix des prestations (40%)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DG/2009-054

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 06 70 76 69 06 - Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 05 août 2009

82

Dossier N°09/00132

Arrêt N°155/2009 du 15 juillet 2009

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DE LA COUR
D'APPEL DE BASTIA**

Par arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de BASTIA du 15 juillet 2009.

LASARROU Yves
né le 13 janvier 1948 à Alger (Algérie)
demeurant Résidence des Iles
Les Chypres I - Bât. C

Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio
A été condamné pour exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration.
- à une amende de 2000 euros

- à la démolition de l'abri de jardin dans le délai d'un an de la présente décision, et passé ce délai au paiement d'une astreinte de trente euros par jour de retard durant un an.

La Cour a, en outre ordonné :

1° La publication de cet arrêt par extrait dans les journaux : Corse Matin et l'Informateur Corse.

2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant un mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune d'Ajaccio.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.

Le Greffier.

79

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI D G R

Siège : N°7, Résidence Ponte Prado, 20600 Bastia

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur exploitation

Durée : 99 années

Capital : 600 euros

Gérance : Mme Andrée Marchioni épouse Daugas, demeurant Route Impériale, Bât. A1, 20600 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

80

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL "Transports Vangioni & Fils"

Siège : Lotissement Lanciatojo III, N°56, 20290 Borgo

Objet : Le transport de marchandises ainsi que la location de véhicules

Durée : 99 années

Capital : 15.000 euros

Gérance : M. Francesco Vangioni, demeurant, Lotissement Lanciatojo III, N° 56, 20290 Borgo

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

FAX : 04 95 32 02 38

E-mail : al@informateurcorse.com

85

RECTIFICATIF

A l'annonce légale n°56, parue dans ce même journal, il fallait lire :

U CANTARELLU

SARL au capital de 1500 euros

Siège : Col de San Stefano

20232 Olmeta di Tuda

RCS Bastia : 501 345 268

Aux termes d'une décision en date du 03/08/2009, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance.

81

"PAPER STREET MOVIES"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège : Lieu-dit Vistale - 20115 Piana

RCS Ajaccio : 497 645 283

Société en liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2009, l'associé unique en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.



69

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE PROCÉDURE ADAPTÉE CCI2B / DG /2009-053

(MONTANT INFÉRIEUR A 133.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques et activités des concessions
Aéroportuaires et Portuaires

Objet du marché : Services de maintenances et contrôle périodiques des installations de lutte contre l'incendie de l'ensemble de sites consulaires

Lieux de livraison : Palais Consulaire, Aéroports de Bastia et Calvi, Ports de commerce de Bastia et Ile-Rousse, Institut Méditerranéen de Formation, Antennes Régionales de Corté-Ile-Rousse-Calvi-Moriani

Type de marchés : Marchés de services

Caractéristiques principales :

Indiquées dans et CCP et les annexes techniques

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 26.II.1°, 28, 40.II et 77.I du nouveau Code des Marchés Publics.

L'avis concerne un marché public**Marchés à bons de commande :**

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande. Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou ses modalités de détermination. Il en fixe le minimum et le maximum en valeur :

Minimum annuel 3000 euros HT

Maximum annuel 20.000 euros HT

L'avis concerne un marché public**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 100, 110, 112, 115, 120, 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années en relation avec l'objet du marché.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 14 septembre 2009 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacités seront éliminées.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Délais d'intervention sur le site pour la maintenance curative (60%)

* Prix des prestations (40%)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DG/2009-053

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 06 70 76 69 06

Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 05 août 2009

86

TOTAL CORSE

SNC au capital de 1.395.979 euros
Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo
20200 Bastia
RCS Bastia : 662 054 188

AVIS

Par acte sous seing privé en date du 4 août 2008, TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est Résidence Le Desk, Chemin de Paratojo, 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro B 662 054 188, a décidé de proroger la durée de la convention de location gérance avec Mme Eliane Françoise Perez Veuve Tassistro, propriétaire usfruitière de la Station-Service TOTAL "Relais de l'Araguina", 20169 Bonifacio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 046 912 861.

- du 25 juillet 2008 au 30 juin 2009.
En conséquence et pendant toute la nouvelle durée de la convention de gérance TOTAL CORSE exploitera ledit fonds de commerce pour son compte personnel et à ses risques et périls et demeure seule responsable vis-à-vis de tous tiers, lesquels ne pourront exercer aucun recours contre Mme Eliane Françoise Perez Veuve Tassistro, du fait des engagements souscrits par TOTAL CORSE, conformément à la loi du 10 mars 1956.

70

Cabinet de Maître**PIERRE-LOUIS MAUREL**

Avocat - 7, Boulevard de Gaulle - 20200 Bastia

**VENTE SUR LICITATION PAR SUITE
DE SURENCHERE DU DIXIEME**

**AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
LE JEUDI DIX SEPT SEPTEMBRE 2009 A 11 HEURES**

**SUR LA COMMUNE DE BIGUGLIA (20620),
AU LIEU-DIT AJOLA, UNE PARCELLE DE TERRE
CADASTRÉE SECTION A N°500
D'UNE CONTENANCE DE 47a 20ca.**

SUR LA MISE A PRIX DE : 132.300 EUROS

Outre les charge, clauses et conditions prévues au cahier des charges déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BASTIA, au Palais de Justice de ladite ville où il peut être consulté, les enchères seront ouvertes sur la mise à prix ci-dessus.

Pour tous renseignements s'adresser au Cabinet de Maître Pierre-Louis MAUREL, Avocat, soit auprès de tous autres avocats du Barreau de Bastia, étant précisé que pour prendre part aux enchères, l'avocat de tout enchérisseur devra justifier conformément au Règlement Intérieur du Barreau de BASTIA, de la consignation préalable entre ses mains d'une somme équivalente au moins à la moitié de la mise à prix, des frais préalables à la vente et des émoluments calculés sur la mise à prix.

71

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27 juillet 2009 à Porticcio, enregistré au SIE d'Ajaccio, le 30 juillet 2009, bordereau N°2009/480, case N°9, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : "GIOVANNANGELI"

Siège : Porticcio (20166), Lot 12 Scaglione, Lieu-dit Carbone Grosseto Prugna

Objet : La société a pour objet toutes opérations financières quelconques, notamment la souscription, l'achat, la vente de toutes parts, actions ou valeurs de toutes sortes. L'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement, de toutes affaires ou entreprises ; la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture à celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques.

Durée : 99 années

Capital : 25.000 euros

Gérance : Guy Giovannangeli, demeurant et domicilié à Porticcio (20166), Lot 12, Scaglione

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,



84

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE CCI2B / DG /2009-055

(MONTANT INFÉRIEUR A 133.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques et activités des concessions Aéroportuaires et Portuaires

Objet du marché : Réalisation de missions de coordonnations Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sur l'ensemble des sites consulaires.

Lieux de livraison : Palais Consulaire, Aéroports de Bastia et Calvi, Ports de commerce de Bastia et Ile-Rousse, Institut Méditerranéen de Formation, Antennes Régionales de Corté-Ile-Rousse-Calvi-Moriani

Type de marchés : Marchés de services**Caractéristiques principales :**

Indiquées dans et CCP et les annexes techniques

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 26.II.1°, 28, 40.II et 77.I du nouveau code des marchés publics.**L'avis concerne un marché public****Marchés à bons de commande :**

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande. Le présent marché à bons de commande sans minimum et maximum détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou ses modalités de détermination.

L'avis concerne un marché public**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 100, 110, 112, 115, 120, 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro**La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :****Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas

mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années en relation avec l'objet du marché.

- Attestation de compétence correspondante à la catégorie de l'opération (niveau 1, 2 et 3) et si la validité de cette dernière est expirée le justificatif d'inscription à un organisme de formation agréé pour actualiser celle-ci.

- Le CV de la ou des personnes physiques proposées pour la mission.

- L'indication des titres d'étude ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation objet du marché.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 14 septembre 2009 à 10h**Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que des attestations de compétence.

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacités seront éliminées.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique énoncé ci-dessous :

* Prix de la mission niveau 1, niveau 2 et niveau 3

Durée de validité des offres : 120 jours.**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** CCI2B/DG/2009-055**Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr**Renseignements complémentaires :****Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 06 70 76 69 06

Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 05 août 2009

68

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 1er juillet 2009, la location-gérance du fonds de commerce de pâtisserie confiserie, sis et exploité à Bastia (20200), 2, Avenue Maréchal Sébastiani, pour lequel Mme Gracieuse Leoncini, propriétaire indivisaire exploitant (311 141 170 RCS Bastia), demeurant à Bastia (20200), 4, rue Carnot, a été consentie au profit de Mme Marie-Louise Leoncini, demeurant 48, Chemin de Vetricce, Route de St Florent, Monserato, locataire gérant dudit fonds depuis le 25 novembre 2007 (RCS Bastia 502 063 423) et Monsieur Didier Leoncini, demeurant à la même adresse, et ce, à compter du 1er juillet 2009 et jusqu'au 24 novembre 2012, ledit contrat renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de cinq ans. Mention sera faite au RCS Bastia.

89

ADDITIF

Additif à l'annonce parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", du 03/07/2009, concernant la Société "SCI LES ARBOUSIERS".

Il y a lieu de lire :

Et ce rétroactivement à compter du 30/07/2007.

ATHLETISME

Echos – Echos – Echos

* **Océane** est le nom de la petite poupée qui, le jeudi 30 juillet, est venue égayer le foyer de notre championne du Disque, Stéphanie Lokoli et du champion de France du Poids, Yves Niaré !

Notre journal, l'A.J.Bastia et tous les amis de « Steph » et d'Yves, forment des vœux de longue et heureuse vie pour Océane et renouvellent à Stéphanie et à Yves, leurs plus affectueuses félicitations. Compliments aux heureux grands parents d'Océane.

Forza « Steph » ! Stéphanie qui a réussi aussi son concours, lui permettant dorénavant d'enseigner !

La reprise sportive est pour bientôt.

* **La rentrée** pour les athlètes de l'A.J.Bastia s'effectuera début septembre. En attendant, les dirigeants s'activent à la préparation d'une conférence de presse au cours de laquelle seront présentés, le nouveau logo du club, les orientations qui seront proposées à l'Assemblée Générale où une nouvelle équipe et des structures mieux adaptées aux ambitions du club verront le jour, début septembre. Les dates seront précisées ultérieurement.

D'ores et déjà toutes les bonnes volontés sont invitées à se manifester auprès du club qui souhaite élargir ses assises.

* **L'équipe technique de l'A.J.Bastia** cherche à se renforcer. Et dans ce sens, un appel est lancé aux disponibilités pour étudier les éventuelles candidatures.

L'A.J.Bastia recherche éducateurs et entraîneurs qualifiés pour assumer toutes ses missions !

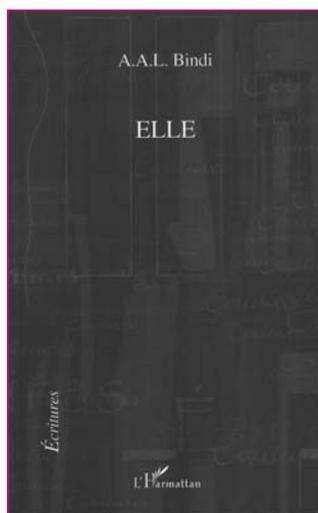
* Tél : 04 95 32 89 98 - Fax : 04 95 32 02 38 - Portable : 06 82 29 29 17.



PAR MARIUS MURACCIOLI

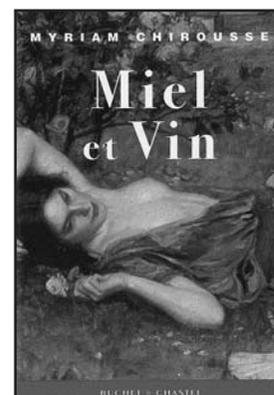
SÉQUENCES ÉMOTION

Le livre est petit (70 pages) mais les séquences émotion sont nombreuses : pas moins de 12 chapitres sur lesquels s'est appuyé **Ange-Laurent Bindi** pour évoquer dans son livre, «*Elle*», la mémoire d'une femme dont l'existence fut marquée par la mort prématurée de son jeune fils. Une existence devenue acte de réparation que l'auteur réinvente et ressuscite fidèlement. «*Celle qui avait été ma grand-mère reposait là où elle avait justement aimé se tenir pour regarder la rue...*». Plus loin : «*Beaucoup d'échecs font couler moins de larmes qu'on croit. Pour faire front, admettre ce qui est, il suffit de reculer d'un pas, d'entrer plus franchement, profondément en soi. De la sorte, refermer la porte, tourner les talons, pour en finir avec sa jeunesse, et refaire les mêmes gestes avec une opiniâtreté froide, pour se couper des siens. Arriver à oublier la disparition de l'enfant en y songeant à chaque occasion...*». «*Vivre s'appelle malheur*», poursuit l'auteur, «*la limite trop étroite, odieuse, qui fait du monde une réalité trop vraie, simple, évidente, par avance connue, naturelle, qui se confond avec la folie des hommes...*». Autre séquence émotion dans l'évocation de cette femme qu'anime une énergie vitale: «*Elle refoulait la présence de son fils pour avancer, continuer, tout autant qu'elle l'aurait voulu contre elle... Au-delà du comptoir, de la salle apprêtée, elle remarquerait une place encore vide, un seul visage, celui de son bien-aimé, son enfant à ne pas nommer...*». «*Elle*», c'est aux éditions **L'Harmattan** ».



IMMERSION DANS LE PÉRIGORD

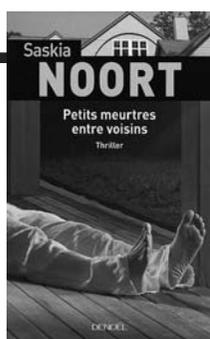
Dès les premières lignes du livre de **Myriam Chirousse**, «*Miel et Vin*», le lecteur est immergé au 18^{ème} siècle dans le Périgord, «*que l'on dit noir*». Il suivra, sans perdre une bribe, le destin de deux enfants. Le premier est un



bâtard qualifié de «*monstre*», de «*mauvaise herbe*». Il est né des étreintes illicites d'un comte et d'une servante, soupçonné d'être capable de tous les maux et porteur de malheur. Adulte, il portera le nom de **Charles de l'Eperay**. Le second, une gamine rousse aux yeux verts, deviendra **Judith de Monterlant**, après avoir été découverte, à l'âge de trois ans, par un apprenti anatomiste dans un bois. On suivra avec intérêt certaines péripéties de sa vie, mais surtout sa rencontre avec **Charles de l'Eperay**. «*Miel et Vin*», aux éditions **Buchet-Chastel**.

ON M'A PASSÉ À MOI AUSSI, LA CAMISOLE

Paru en 1976 chez **Robert Laffont**, «*Le Journal fou d'une infirmière*» d'**Anne-Xavier Albertini**, n'avait pas tardé à rencontrer un large succès. Les **Editions Materia Scritta** viennent de rééditer le récit de l'infirmière en services psychiatriques devenue journaliste. «*Dans certaines usines on fabrique des caisses, des lustres, des casseroles. Ici on regonfle des âmes, on apaise des esprits, on stimule les volontés, on prévient des suicides, on essaie de comprendre la folie...*» : le ton est donné pour ce livre qui nous entraîne dans le sillage de notre infirmière, à chaque heure de chaque journée de travail. Ses confrontations avec les malades nous mettent mal à l'aise, nous troublent, nous chamboulent. **Extrait** : «*C'est atroce. Ici on a regroupé ce qu'il y a de pire : des monstres-nés, des monstres devenus. Produits de l'inceste, de l'alcoolisme, de la syphilis, de terribles hérédités. Faites un monstre, nous nous chargeons du reste. Au secours ! J'ai envie de fuir, d'aller m'enfermer chez moi à double tour, d'oublier ce que je vois, de rencontrer des gens beaux et bien faits, des enfants normaux. Mais je suis prisonnière des clés, des portes, de mon uniforme, du besoin de gagner ma vie, de ma condition. On m'a passé à moi aussi la camisole. Je ne peux pas, je n'ai jamais pu m'attacher à ces êtres qui n'étaient là que pour avaler et déféquer...* ». «*Le journal fou d'une infirmière*», éditions **Materia Scritta**.



MENSONGE ET TRAHISON

Avec son dernier thriller, «*Petits meurtres entre voisins*», **Saskia Noort** prouve sans peine qu'elle est bien la **Areine** hollandaise du roman noir. **Karen** et **Michel** ne regrettent pas d'avoir quitté la capitale, **Amsterdam**, pour le petit village où ils viennent de s'installer. Le rythme trépidant de la ville ne sera plus qu'un mauvais souvenir, mais les bienfaits de la campagne ne leur assureront pas, comme ils espéraient, une vie apaisée. Bien au contraire. L'équilibre vacille le jour où un violent incendie éclate en pleine nuit chez le couple avec lequel, ainsi qu'avec d'autres, ils ont fondé un club. Un incendie dramatique au cours duquel le mari trouve la mort... Autour de cette mort brutale, les jalousies et les rancoeurs commencent à affleurer : adultère, soupçons de malversation... Elles seront exacerbées lorsque, quelques jours plus tard, un autre membre du club se défenestre depuis sa chambre d'hôtel. Doute, peur, angoisse... Un assassin se cache-t-il parmi eux ? «*Petits meurtres entre voisins*», **Editions Denoel**.

STAGE DE FOOTBALL DE L'A.J.BIGUGLIA

Une belle initiative à renouveler



Mis sur pied par José Casanova, éducateur du club bigugliais, ce stage, qui a débuté le 4 juillet 2009, vient de se clôturer le 31 juillet au complexe Paul Tamburini, dans un véritable enthousiasme.



Réservé aux jeunes de la catégorie des 7-11 ans, les organisateurs, qui appréhendaient cette première semaine, ont enregistré une vingtaine d'enfants qui ont travaillé d'arrache-pied avec un bon esprit où les valeurs fondamentales ont été appliquées.

La vie de groupe aussi a été phénoménale entre tous ces jeunes gamins qui ont été enchantés lors de cette première semaine.

La clôture qui s'est déroulée entre le 27 Juillet et le 31 juillet a été encore plus euphorique puisque 30 stagiaires ont également participé à cette manifestation qui a été appréciée par tous (enfants et parents).

Ces derniers ont félicité les organisateurs pour cette initiative et leur ont demandé de la renouveler lors des vacances scolaires hivernales.

Et c'est d'ailleurs dans une ambiance conviviale et sereine avec un buffet, qui a séduit tous les participants, que s'est terminé ce stage d'une rare qualité.

Une remise des prix avec un diplôme de participation, un carnet de stage ainsi qu'un DVD comprenant le contenu du travail réalisé a été offerte à tous les participants.

José Casanova, grand animateur de cette formidable initiative, était particulièrement satisfait de cette réussite aussi bien dans le domaine sportif que relationnel.

Ce fut enrichissant et tous les enfants en garderont un bon souvenir.

Il tenait aussi à remercier particulièrement la **municipalité de Biguglia** d'avoir mis à disposition les infrastructures sportives de la commune pour que ce stage se déroule dans d'excellentes conditions.

Merci aussi aux éducateurs **Léo, Pierre, et Jean-Pierre** pour leur collaboration efficace, sans oublier **Marie-Jo** qui a dirigé la cantine et aussi **Sonia**, responsable de la vidéo.

Il adressait également ses remerciements aux différents sponsors qui se sont manifestés pour la réussite de ce stage ainsi qu'à la presse régionale qui s'est montrée favorable à cette belle initiative.

A Settimana

33^{ème} semaine de l'année

du 7 au 13 août 2009

Les fêtes : le 7, Gaétan - le 8, Dominique - le 9, Amour - le 10, Laurent - le 11, Claire - le 12, Clarisse - le 13, Hippolyte .

33^{esima} settimana di l'annu

da u 7 a u 13 Aostu 2009

E feste : u 7, Gaitanu. Dunatu. Sistu - u 8, Dumenicu - u 9, Ghjulianu - u 10, Lurenzu - u 11, Chjara - u 12, Ilaria - u 13, Politu è Cassianuu.

L'info insolite

Ô Vieillesse heureuse !

Vivre vieux est... « à la mode », et tant mieux ! Ainsi, le nombre de personnes ayant dépassé l'âge de 65 ans dans le monde devrait-il doubler d'ici 2040, passant de 506 millions en 2008 à 1,3 milliard. C'est ce qui est avancé par une étude américaine. Et le **Census**, bureau américain, de préciser que dans les dix prochaines années, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les personnes ayant dépassé l'âge de 65 ans seront plus nombreuses que les enfants de moins de cinq ans. Cet état de fait étant la conséquence d'une baisse de la natalité et des progrès réalisés dans le domaine de la santé.

Et ainsi, au Japon

D'après le **ministère de la Santé**, c'est au **Japon** que l'on rencontre l'une des plus vieilles populations de la planète. Ce phénomène tiendrait aux habitudes alimentaires, reconnues comme saines, ainsi qu'au respect d'une hygiène parfaite. Au **Japon**, les hommes vivent en moyenne 79 ans et demi, tandis que les femmes atteignent aisément, toujours en moyenne, l'âge respectable de 86 ans.

Victimes de la terreur

Le conflit en **Colombie**, dont sont responsables l'armée, les guérillas, les paramilitaires et les narcotrafiquants, a provoqué le déplacement forcé d'environ 380.000 personnes en 2008, soit par rapport à 2007, une augmentation de 24%.

En Afghanistan

Au 20 juillet de cette année, d'après **icasualties.org**, le nombre de soldats tués en **Afghanistan** s'élève à 1.252 morts. Parmi les contin-

gents les plus touchés, on compte 742 soldats américains (dont 116 depuis le début de l'année), 185 provenant du **Canada**, 33 d'**Allemagne**, 28 de **France**, 25 d'**Espagne**, 24 du **Danemark**, 19 des **Pays-Bas**.

Des aventures inclassables

Si les aventures de **Harry Potter** ont fait la fortune de son auteur, **JK Rowling** - dont on dit qu'elle dépasserait celle de la **reine d'Angleterre** -, il semblerait qu'elles ne subissent pas la crise. Le sixième opus de la saga du jeune sorcier, «**Harry Potter et le prince de Sang-Mêlé**», a engendré, aux **Etats-Unis**, un chiffre d'affaires de 159 millions de dollars, cinq jours à peine après sa sortie.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 8 août 1940**, le **Luxembourg** et l'**Alsace-Lorraine** étaient placés sous l'administration civile allemande.

- **Le 9 août 2002**, sur les côtes russes de la **mer Noire**, un village de vacances était ravagé par un torrent d'eau. On dénombrait une soixantaine de morts.

- **Le 10 août 2002**, à **Hawaï**, **Lisa-Marie Presley**, fille du **King** et ex-femme de **Michael Jackson**, épousait **Nicolas Cage**.

- **Le 11 août 1935**, on faisait le bilan des affrontements entre les grévistes et les forces de l'ordre qui avaient débuté le 5 à l'**arsenal maritime de Brest** puis à **Toulon** le 9. On dénombrait 3 morts et plus de 200 blessés.

- **Le 12 août 1932**, à **Metz**, le président de la République, **Albert Lebrun**, inaugurait le **canal de la Moselle**.

- **Le 13 août 1961** débutait la construction du **mur de Berlin** par l'**Union Soviétique**.

VAGABONDAGE

Saint-Florent deviendrait-elle «**People City**», tant les rencontres de célébrités sur les quais ou aux tables des restaurants et des bars sont banales ?

Clémentine Seigner se promenait dans le 4x4 de **Michel Yenco** qui venait de déposer **Marie-Anne Chazel** dans son superbe hôtel de «**La Roya**», hôtel que venait de quitter **Muriel Robin** qui partait pour rallier le restaurant «**Le Mille Sabords**», à **Saint-Ambroggio**. *Aio, o Muriel, Saint-Florent c'est plus beau non ?*

A «**La Roya**», où la table est «**étoilée**», la présence de **Pascal Obispo** est passée presque inaperçue, et le chanteur semble avoir oublié sa prestation de **Bigu-glia** qui avait été ponctuée par des tirs de carabine. Fort heureusement, ces derniers émanaient de jeunes Rennais en vacances. Ouf ! Notre honneur était sauf !

Au quai d'honneur, l'immense trimaran de la **cour de Belgique** impressionna et pourtant la cité de **Claude Olmeta** en a vu passer de belles unités comme celle de **Billy Gates** qui dut rester dans le golfe.

Mais pas de problème pour **Dominique Caillaud**, le député maire de **Saint-Florent des Bois (Vendée)**, qui a pu amarrer son bateau après avoir affronté l'**Atlantique** et passé **Gibraltar**.

«Si Paris vaut bien une messe, le bonheur d'être ici n'a pas de prix.

Je vais le laisser tout le temps et d'un coup d'aile je serai tout près du Lodu, de Saleccia et de l'ami Claudy.»

C'est alors que passa **Daniel Prévost** : «**Bonjour. Dites bien que je viens de passer dix jours merveilleux et que l'hôtel Loredana est superbe**» .

Je vais vous conter une histoire de recherche généalogique : **Jean-Marc Simonet**, vacancier récidiviste, veut à tout prix ajouter un «**I**» à son nom : «**- Tu te rends compte, avec une voyelle en plus je serais le roi du pétrole et peut-être pourrais-je me faire inscrire sur une liste électorale. - Ecoute Jean-Marc pour le «I» on pourra essayer mais pour la liste électorale, n'y compte pas.**»

Toussaint Lenzianni

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

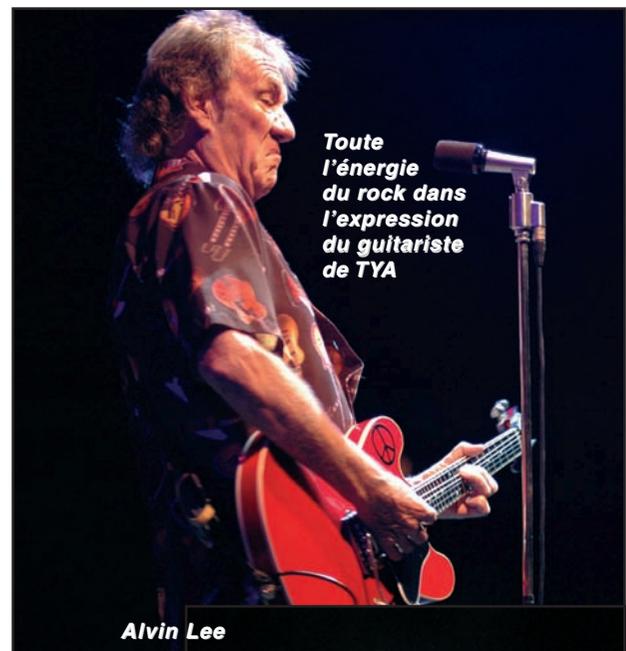
Forty years later avec Alvin Lee

Aux Nuits de la guitare à Patrimonio

Il y a quarante ans, se tenait l'un des concerts les plus mémorables de l'ère rock. Dans un champ appartenant au cultivateur Max Yasgur, à soixante kilomètres de la ville de Woodstock, dans l'état de New York, le Woodstock Music and Art Fair recevait près de 500 000 personnes sur trois jours pour un festival qui représente à jamais l'esprit « amour et paix » qui régna sur San Francisco au milieu des années 60. Au programme le gotha des musiciens de la West Coast : Jefferson Airplane, Lovin' Spoonful, CSN & Y, Canned Heat, Hendrix, Santana, Joni Mitchell, John Sebastian, mais aussi Ten Years After un groupe anglais de Birmingham, qui allait mettre le feu avec son guitariste Alvin Lee. Ce dernier se démarquait des autres « gratteurs » électriques par un jeu tout en rapidité qui allait épater les maîtres du moment : Eric Clapton, Jeff Beck ou Jimmy Page.

Forty years later (quarante ans plus tard), ce musicien est venu nous faire revivre l'ambiance de **Woodstock** à **Patrimonio**. Bravo **Jean-Bernard Gilormini** (organisateur de la manifestation) ! Certes, le théâtre de verdure est plus petit que le champ de **Max Yasgur**, il n'y avait pas la boue ni les couples amoureux qui montraient leur amour. Certes, il fallait acquérir son billet pour accéder au rêve (à **Woodstock** il y eut tellement de monde que le concert devint gratuit), mais la magie est bien passée. Mais avant d'entendre les singles notes et les accords bleutés de **Lee**, il a fallu en passer par **Matrach**, un galopin de 17 ans, qui s'est fait connaître sur le **Web** via **You Tube**. Cependant, l'espace virtuel n'est pas le même que l'environnement réel des «Nuits» et si le guitariste possède un fort potentiel, il lui reste à faire passer son émotion de façon plus profonde pour capter, non seulement l'intérêt des jeunes fans, mais aussi des autres festivaliers, qui n'ont pas forcément mordu aux morceaux en kit proposer par **Matrach**.

Aussi, quand **Alvin Lee** monte sur la scène à la suite de **Pete Pritchard** (b) et **Richard Newman** (dm), la voûte céleste change de couleurs sur les côtes de **Patrimonio**. En fermant les yeux, on s'imagine aisément au milieu des 500 000 personnes présentes à **Woodstock**. Ce qui est étonnant avec le guitariste de **Ten Years After**, c'est que sa sonorité très «sixties» est restée ancrée dans notre conscient et qu'il l'a reproduite à merveille (nettement mieux qu'à **Woodstock**) en usant des améliorations techniques du moment. **Alvin Lee** ne cherche pas de complications. Il joue le rock et le blues. Son feeling phénoménal fait le reste. Avec sa **Gibson 335** rouge et son logo «Peace and Love» sur le dessus de la caisse de son instrument, il va puiser dans les pierres de «**Stonedhenge**» la matière blues qu'il transfère aisément au pied des menhirs de **Patrimonio**. Le concert est d'une limpidité remarquable. Les blues sont ciselés au diamant, les rocks se dégustent comme une glace de **José Salge** et quand enfin arrive «**I'm Goin' Home**», le slogan présent sur le dépliant se vérifie facilement : «**Tonight, You'll be at Woodstock one more time**» (Ce soir, vous êtes une nouvelle fois à **Woodstock**). Le concert se termine. En gentleman, **Mister Lee** remercie le public. Les oreilles ne sifflent pas, mais le palpitant vibre de la meilleure des façons.



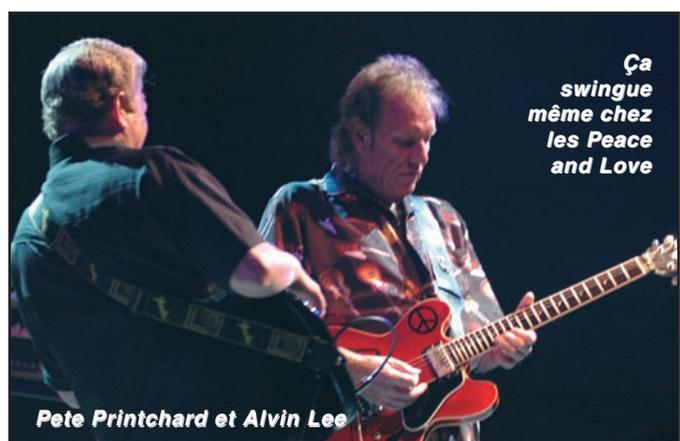
Toute l'énergie du rock dans l'expression du guitariste de TYA

Alvin Lee

Pari gagné pour Alvin Lee qui a ressuscité l'esprit de Woodstock à Patrimonio



Richard Newman



Pete Pritchard et Alvin Lee

Ça swingue même chez les Peace and Love

COURSE PEDESTRE DE MONTAGNE 20 KM

l'Oriente

à ma fille...

courez

pour

ADRIEN



Adrien est un petit garçon malade qui vit à Ajaccio, et qui a besoin de vous !

Participer à l'Oriente c'est l'aider dans son combat contre la maladie.

Ghisoni

le 09 Août 2009

Renseignements & Inscriptions : 06 18 39 32 70 / 06 11 73 95 85 www.santamariaccia.com

